



**ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
La Lombardière – BP 8  
07430 DAVEZIEUX

---

Expertise naturaliste complémentaire des  
secteurs de projets

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNONAY RHÔNE AGGLO (07430)

**EXPERTISE NATURALISTE**

**OCTOBRE 2023**



Résidence le Saint-Marc  
15 rue Jules Vallès  
34200 SETE  
naturæ@grounelamo.fr  
04 48 14 00 13

# 1. METHODOLOGIE

## 1.1. Caractérisation et cartographie des habitats naturels

Les neuf secteurs complémentaires concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été prospectés par une botaniste et une fauniste durant le mois d'octobre 2023. En amont, une phase de recherche bibliographique a permis de dresser une liste d'habitats potentiels sur les secteurs d'étude, notamment à partir de l'orthophotographie des secteurs et des données d'occupation du sol de l'OSCOM Auvergne-Rhône-Alpes (2018). Les prospections de terrain ont alors visé à vérifier les informations disponibles et à obtenir une meilleure analyse des habitats en présence. Cela a été réalisé sur la base de l'observation de la physionomie de la végétation (forêts, pelouses, etc.) et des cortèges d'espèces végétales présentes. Les expertises de terrain ont permis de cartographier les habitats à l'aide d'un logiciel SIG (Quantum GIS) selon la classification des habitats EUNIS « *European Nature Information System* » ou Système d'information européen sur la nature.

Au sein de chaque secteur, les espèces patrimoniales ont été particulièrement recherchées et leur identification a été réalisée sur le terrain à l'aide des ouvrages « *Flora Gallica*<sup>1</sup> » et « *Flore de France méditerranéenne continentale*<sup>2</sup> ». Les espèces patrimoniales correspondent ici aux plantes protégées (aux niveaux national et régional), menacées (listes rouges mondiale, nationale et régionale), rares ou déterminantes au titre des ZNIEFF régionales. Ces espèces patrimoniales sont pointées directement sur le terrain grâce un GPS et sont ensuite intégrées sur QGIS.

## 1.2. Zones humides

Au sens de l'arrêté 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- > **Critère « végétation »** qui, si elle existe, est caractérisée :
  - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
  - soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- > **Critère « sol »** : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Les habitats potentiellement humides identifiés n'ont pas pu être finement analysés au vu de la saison d'observation de la flore ne permettant pas d'apprécier correctement le cortège floristique. Ces secteurs ont donc été qualifiés de zone humide « pro parte » en l'absence d'informations botaniques ou pédologiques complémentaires.

---

<sup>1</sup> Tison J.-M. & De Foucault B. (coords), 2014.- *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

<sup>2</sup> Tison J.M., Jauzein P. & Michaud H. (coords), 2014 – *Flore méditerranéenne continentale*. Naturalia Publications, xx + 2080p.

## 1.3. Calendrier des prospections

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des prospections réalisées.

Date	Groupes visés	Intervenants	Conditions météorologiques	Principaux objectifs des prospections
11/10/2023	Flore Habitats naturels Faune	Alice SAINTVANNE Marion BES	Ciel couvert à ensoleillé Absence de vent Température : 11-21°C	Cartographie des habitats naturels Evaluation des enjeux floristiques et faunistiques potentiels

## 1.4. Limites de l'étude

Le temps alloué sur chaque secteur d'OAP ainsi que la période tardive des prospections (mi-octobre) n'a pas permis de réaliser un inventaire exhaustif de la flore. En effet, la majorité des espèces n'étaient pas identifiables. Une attention particulière a donc été apportée aux potentialités de présence d'espèces végétales patrimoniales. Ces potentialités s'analysent grâce au recoupement des données relevées sur le terrain (présence d'habitat d'espèces) et des données bibliographiques (données SINP communales principalement). Cette période tardive de prospection a également limité la caractérisation de certains habitats prairiaux et humides, où le cortège d'espèces présentes n'étaient pas observable et ne permettait pas de faire une analyse poussée des associations phytosociologiques.

## 2. DESCRIPTION DES HABITATS

### 2.1. Milieux anthropiques

Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	EUNIS I1.2
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Cultures intensives de légumes, de fleurs, de petits fruits, généralement des polycultures en bandes alternées. Elles comprennent les jardins ouvriers et les petits jardins maraîchers.</p> <p>Quelques parcelles maraîchères de petites tailles et des jardins potagers de subsistance sont représentés au sein du territoire du PLUi Rhône Agglo. Ces habitats comportent essentiellement des espèces plantées et ornementales. Aux abords des cultures, des espèces messicoles peuvent cependant être présentes. Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (<i>Filago minima</i>), espèce protégée en AURA.</p>	
Cet habitat agricole présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.	
<b>ENJEU LOCAL FAIBLE</b>	

Jardins ornementaux	EUNIS I2.21
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Espaces adjacents à une habitation, plantés d'espèces ornementales : herbacées, arbustes, arbres, parterres de fleurs.</p> <p>De nombreux secteurs d'OAP correspondent à des petits ou des grands jardins ornementaux. Ils sont majoritairement composés d'espèces plantées indigènes et exotiques, et de pelouses régulièrement tondues. Souvent clôturés et donc inaccessibles, la flore n'a pas pu être caractérisée sur ces habitats mais correspond globalement à des espèces communes et rudérales.</p>	
Cet habitat présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.	
<b>ENJEU LOCAL FAIBLE</b>	

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Constructions des zones bâties où les bâtiments, la voirie et d'autres surfaces imperméables occupent au moins 30% de la surface. Cette unité comprend les ensembles de constructions agricoles où la surface bâtie dépasse 1 ha.

Les zones artificialisées présentes sur l'aire d'étude correspondent à diverses habitations privées, routes et infrastructures agricoles. Un certain nombre de secteurs présentent également des constructions légères où l'on retrouve notamment des abris de stockages de matériels.



Cet habitat anthropisé ne présente pas d'enjeu de conservation.

**ENJEU LOCAL NUL**

## 2.2. Milieux ouverts

Pelouses à *Brachypodium phoenicoides* x fourrés médio-européens sur sols riches

EUNIS E1.2A x F3.11

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Pelouses pérennes sèches, fermées, des sols eutrophes au sein des zones méso- et thermoméditerranéennes, souvent en situation post-culturelle, constituées de graminées relativement hautes et habituellement dominées par *Brachypodium phoenicoides*.

Sur le site d'étude, une pelouse de post-pâturage a été recolonisée par le Brachypode de Phénicie et est progressivement embroussaillée par des fourrés (*Rosa sp.*, *Crataegus monogyna*, *Rubus sp.*, etc).



Cet habitat post-culturel de transition possède une diversité floristique assez faible puisque dominé par le brachypode. L'enjeu de conservation est jugé faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage

EUNIS E2.1

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Pâturages mésotrophes régulièrement pâturés, fertilisés et sur sols bien drainés, avec *Lolium perenne*, *Cynosurus cristatus*, *Poa spp.*, *Festuca spp.*, *Trifolium repens*, etc.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des pâturages ovins ou équestres à la végétation herbacée rase hétérogène. On y observe des espèces nitrophiles telles que le ray-grass anglais (*Lolium perenne*), l'armoise des frères Verlots (*Artemisia verlotiorum*), le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ainsi que d'autres espèces supportant le piétinement tel que le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



Composées d'espèces végétales communes en Europe et à très vaste répartition géographique, cet habitat présente un enjeu de conservation faible sur l'ensemble du territoire.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Prairie de fauche planitiaires subatlantiques

EUNIS E2.22

Directive Habitat : Pelouse maigres de fauche - 6510

EUNIS : Prairies de fauche mésotrophes des basses altitudes d'Europe, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Daucus carota*, etc. Elles sont surtout caractéristiques des zones némorales et boréonémorales d'Europe.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des prairies fauchées dominées par de grandes herbacées telles que le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), auquel se mêle d'autres espèces telles que la carotte sauvage (*Daucus carotta*), la centaurée jacée (*Centaurea jacea*). On retrouve également cet habitat en mosaïque avec des fourrés à genêt à balais sur la commune d'Ardoix (Code EUNIS : E5.11 x F3.14).



Cet habitat d'intérêt communautaire héberge une flore diversifiée attirant une riche entomofaune ainsi que leur prédateurs (oiseaux, chiroptères). Un enjeu faible à modéré est donc attribué à ces secteurs lorsqu'ils présentent une forte richesse floristique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE A MODERE**

## Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

EUNIS E5.11

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements herbacés se développant sur des terrains en déprise urbaine ou agricole, sur des terrains qui ont été repris sur les réseaux des transports ou sur des terrains qui étaient utilisés comme décharge.

Ces friches sont le plus souvent liées à des perturbations humaines et nécessitent des perturbations régulières pour se maintenir. En leur absence, ce milieu sera colonisé par des espèces à dominantes vivaces puis par des arbustes. Ces habitats abritent des plantes communes et sans enjeux mais avec une diversité élevée, notamment des espèces nectarifères, ce qui en fait un habitat intéressant pour les insectes pollinisateurs. Ces friches servent également d'habitats et de zones refuges pour divers invertébrés et oiseaux.



Les enjeux écologiques de ce milieu sont jugés globalement faible. Cependant, dans les contextes urbain, péri-urbain ou dans les vallées agricoles intensives, ces friches sont en fortes régression, elles servent de refuges à la petite faune et participent à la continuité écologique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Friches jachères ou terres arables récemment abandonnées

EUNIS I1.5

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés.

Ces milieux résultent de l'abandon récent de terres agricoles ainsi que de jachères. Les espèces dominantes retrouvés sont le ray-grass (*Lolium perrenne*), la carotte sauvage (*Daucus carotta*), localement on retrouve également des espèces pionnières telles que le trèfle incana (*Trifolium incanum*). Les quelques autres espèces présentes sont dites messicoles, c'est-à-dire affiliées aux cultures et adaptées à ces dernières. En effet elles réalisent généralement leur cycle de manière rapide, elles fleurissent et forment leurs fruits de la fin du printemps à l'été, avant les moissons, ou réalisent leur cycle plusieurs fois dans l'année. C'est le cas des Coquelicots (*Papaver rhoeas*) que l'on peut voir en fleur à différentes périodes de l'année.

Cet habitat inclus les terres labourées nues (code EUNIS : I1.51).

On y retrouve des espèces comme le bleuets (*Cyanus segetum*), la matricaire (*Matricaria sp*), l'héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*) ou la luzerne cultivée (*Medicago sativa*). Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (*Filago minima*), espèce protégée en AURA.



Ces milieux agricoles ou post-cultureux présentent un enjeu de conservation faible localement, car faiblement susceptibles d'héberger des espèces à enjeu de conservation.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## 2.3. Milieux semi-ouverts et arbustifs

Fourrés médio-européens sur sols riches	EUNIS F3.11
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Fourrés caducifoliés des Prunetalia d'Europe occidentale et centrale, formés par <i>Prunus spinosa</i>, <i>Prunus mahaleb</i>, <i>Rosa spp.</i>, <i>Cornus mas</i>, <i>Crataegus spp.</i>, etc. Ces fourrés sont caractéristiques des lisières forestières, des haies et des recolonisations forestières, se développant sur des sols relativement riches en nutriments, neutres ou calcaires.</p> <p>Sur les secteurs de projets ces fourrés arbustifs sont principalement composés de prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) et de ronces (<i>Rubus sp.</i>). Par endroit, ils sont majoritairement constitués de ronces et sont de ce fait rattachés à l'habitat EUNIS F3.131, l'intérêt écologique de ces deux habitats rudéraux sont identiques.</p>	
<p>Cet habitat pionnier très largement répandu à l'échelle européenne ne présente pas d'intérêt floristique mais un intérêt en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés.</p>	
<b>ENJEU LOCAL FAIBLE</b>	

## 2.4. Milieux fermés et arborés

Haie	EUNIS FA
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Les haies sont des structures végétales linéaires situées essentiellement le long des voiries et des parcelles de prairies de fauche.</p> <p>Les haies peuvent être composées d'espèces indigènes ou plantées, et sont majoritairement pauvres en espèces. On y retrouve généralement des essences arborées comme le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), l'orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>), le robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) ainsi que le frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>).</p>	
<p>Retrouvées principalement au sein des systèmes agricoles, ces formations arborées limitent l'érosion du sol et sont un support de la biodiversité locale : elles représentent en effet d'importants réservoirs et corridors écologiques.</p>	
<p>Cet habitat présente un enjeu de conservation modéré au vu de la multiplicité de leurs fonctions, et notamment dans le maintien de la biodiversité locale. Leur préservation ainsi que leur reconstitution est un enjeu majeur du 21 -ème siècle.</p>	
<b>ENJEU LOCAL MODERE</b>	

## Alignement d'arbres

EUNIS G5

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements d'arbres de plus de 5 m de haut ou ayant la possibilité d'atteindre cette hauteur, développés en bandes plus ou moins étroites et continues.

Cet habitat se compose la plupart du temps d'espèces monospécifiques et marque les limites parcellaires ou les voies d'accès, routes et chemins.

Cet habitat anthropique composé majoritairement d'espèces ornementales présente un enjeu de conservation faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés

EUNIS G5.2

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Plantations et petits bois à exploitation intensive d'arbres feuillus caducifoliés d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha.

Contrairement à la description EUNIS, cet habitat correspond à des boisements spontanés composés d'espèces hétéroclites, d'arbres et de fourrés. On y retrouve du frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), du chêne pubescent (*Quercus pubescens*), des arbres fruitiers (*Prunus SP*), du prunellier (*Prunus spinosa*), des ronces (*Rubus SP*) et de la vigne (*Vitis vinifera*), et une grande proportion de robinier (*Robinia pseudoacacia*).



Cet habitat résultant de la recolonisation récente par des espèces pionnières indigènes et cultivées ne présente pas d'intérêt floristique et son enjeu de conservation est faible. Cependant, il présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Plantation de *Robinia*

EUNIS G1.C3

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*. Végétation des alliances du Chelidonio-Robinion et du Balloto nigrae-Robinion.

Contrairement à ce que sous-entend le nom de cet habitat, ces forêts sont spontanées, composées uniquement de robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), qui est une espèce invasive.

Cependant ces bois peuvent servir de refuge à la faune, y compris des espèces à enjeux comme la tourterelle des bois.



Cet habitat pionnier dominé par le robinier pseudo-accacia, espèce exotique envahissante, comporte un enjeu de conservation faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Frênaies post-culturelles

EUNIS G1.A29

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Forêts ou bois des régions climatiques subméditerranéennes, des étages supraméditerranéens, dans lesquels des espèces thermophiles caducifoliées ou semi-caducifoliées du genre *Quercus*, ou parfois du genre *Carpinus*, partagent la canopée principale avec des Pins thermophiles, des Genévriers ou des Cyprès.

Sur les secteurs d'OAP, cet habitat correspond à des petits bois composés d'espèces variées. On y retrouve majoritairement le chêne sessile (*Quercus petraea*) et d'autres espèces telles que le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).



Ces boisements correspondent à des habitats transitoires hébergeant une diversité florale assez pauvre et homogène, son enjeu de conservation est jugé faible localement.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Boisement mésotrophes et eutrophes à *Quercus*, *Caprinus*, *Fraxinus*, *Acer*, *Tilia*, *Ulmus* et boisements associés

EUNIS G1.A1

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Bois, avec une canopée typiquement mélangée, sur sol riche ou modérément riche. Cette unité comprend les bois dominés par *Acer*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Quercus* (surtout *Quercus petraea* et *Quercus robur*), *Tilia* et *Ulmus*.

De multiples secteurs présentent cet habitat. Ces boisements se développent sur les secteurs en déprise agricole et aux abords des zones urbaines. Ils se composent principalement de *Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*, de *Prunus sp.* et de *Robinier pseudoacacia*. Les strates arbustives et herbacées sont bien représentées, offrant à cet habitat naturel une bonne fonctionnalité écologique en termes de réservoir de biodiversité mais aussi de continuité écologique en dépit de sa faible diversité floristique.



En certains secteurs ces boisements sont d'avantage préservés de par la pente du terrain ou l'accessibilité, leur attribuant une maturité supérieure. Dans ce cas précis, ces végétations sont rattachées à l'habitat « Frênaie-chênaie subatlantique à *Primula eliator* (code EUNIS : G1.A112) et présente un enjeu modéré.

Ces boisements sont relativement répandus sur le territoire et renferment généralement une flore assez pauvre et homogène. Néanmoins, elles sont d'importantes zone refuge pour la biodiversité locale, et les pressions anthropiques croissantes pesant sur les habitats forestiers justifient un enjeu de conservation modéré localement.

Enfin, c'est dans leurs stades matures et peu exploités (G1.A13) que ces boisements sont susceptibles d'accueillir les cortèges végétaux les plus intéressants d'un point de vu patrimonial. Un enjeu de conservation fort est ainsi attribué à ces formations.

**ENJEU LOCAL MODERE A FORT**

**Chênaies acidophiles thermophiles des chaînes hercyniennes occidentales**

**EUNIS G1.872**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Formations pionnières de *Fraxinus excelsior* occupant des terres agricoles abandonnées.

Au sein de le l'intercommunalité d'Annonay, cet habitat se retrouve ponctuellement sur d'anciennes pâtures et friches agricoles. Il se compose essentiellement de jeunes individus de *Fraxinus excelsior*. C'est un stade évolutif transitoire entre des formations ouvertes et des habitats forestiers, qui est caractérisé par la dominance des espèces arborescentes et un cortège d'espèces correspondant à la formation en cours de colonisation. Il va évoluer vers un stade forestier plus mature : la chênaie blanche.



Ces boisements de transition liés à l'abandon des pratiques culturales présentent peu d'enjeu de conservation, en effet ils hébergent une biodiversité ordinaire et ne sont pas particulièrement sensibles aux activités humaines.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

**Bois des ruisseaux à *Fraxinus* et *Alnus***

**EUNIS G1.211**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Formations de *Fraxinus excelsior* et d'*Alnus glutinosa* des sources et des petits ruisseaux d'Europe moyenne atlantique, subatlantique et subcontinentale, généralement dominées par le Frêne, avec *Carex remota*, *Carex pendula*, *Carex strigosa*, *Equisetum telmateia*, *Rumex sanguineus*, *Lysimachia nemorum*, *Cardamine amara*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Chrysosplenium alternifolium*, *Impatiens noli-tangere*, *Ribes rubrum*.

Cet habitat est retrouvé le long de ruisseaux sur les communes d'Ardoix et de Saint-Marcel-Lès-Annonay. Il se compose d'individus matures de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Cette ripisylve est en bon état de conservation.



Ces boisements rivulaires correspondent à des habitats en forte régression, l'enjeu de conservation est fort localement.

**ENJEU LOCAL FORT**

# 3. PRESENTATION DES SECTEURS D'OAP

## Table des figures

Figure 1 : Localisation de l'OAP AS_1 et espaces naturels remarquables.....	13
Figure 2 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_1.....	17
Figure 3 : Localisation de l'OAP AS_2 et espaces naturels remarquables.....	18
Figure 4 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_2.....	21
Figure 5 : Localisation de l'OAP AS-3 et espaces naturels remarquables .....	22
Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_3.....	26
Figure 7 : Localisation de l'OAP AS_4 et espaces naturels remarquables.....	27
Figure 8 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_4.....	31
Figure 9 : Localisation de l'OAP AS_5 et espaces naturels remarquables.....	32
Figure 10 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_5.....	36
Figure 11 : Localisation de l'OAP AS_6 et espaces naturels remarquables.....	37
Figure 12 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_6.....	40
Figure 13 : Localisation de l'OAP AS_7 et espaces naturels remarquables.....	41
Figure 14 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_7.....	45
Figure 15 : Localisation de l'OAP AS_8 et espaces naturels remarquables.....	46
Figure 16 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_8.....	49
Figure 17 : Localisation de l'OAP CH_11 et espaces naturels remarquables. . <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Figure 18 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS_9.....	53
Figure 83 : Exemples de clôtures perméables facilitant la circulation de la petite faune – © Bruxelles Environnement.....	60
Figure 84 : Exemples d'aménagement à intégrer au sein de clôtures préexistantes. ....	60
Figure 85 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides, MEDDE 2013). ....	61

# Secteur route de Ternay

- Commune Saint-Marcel-lès-Annonay

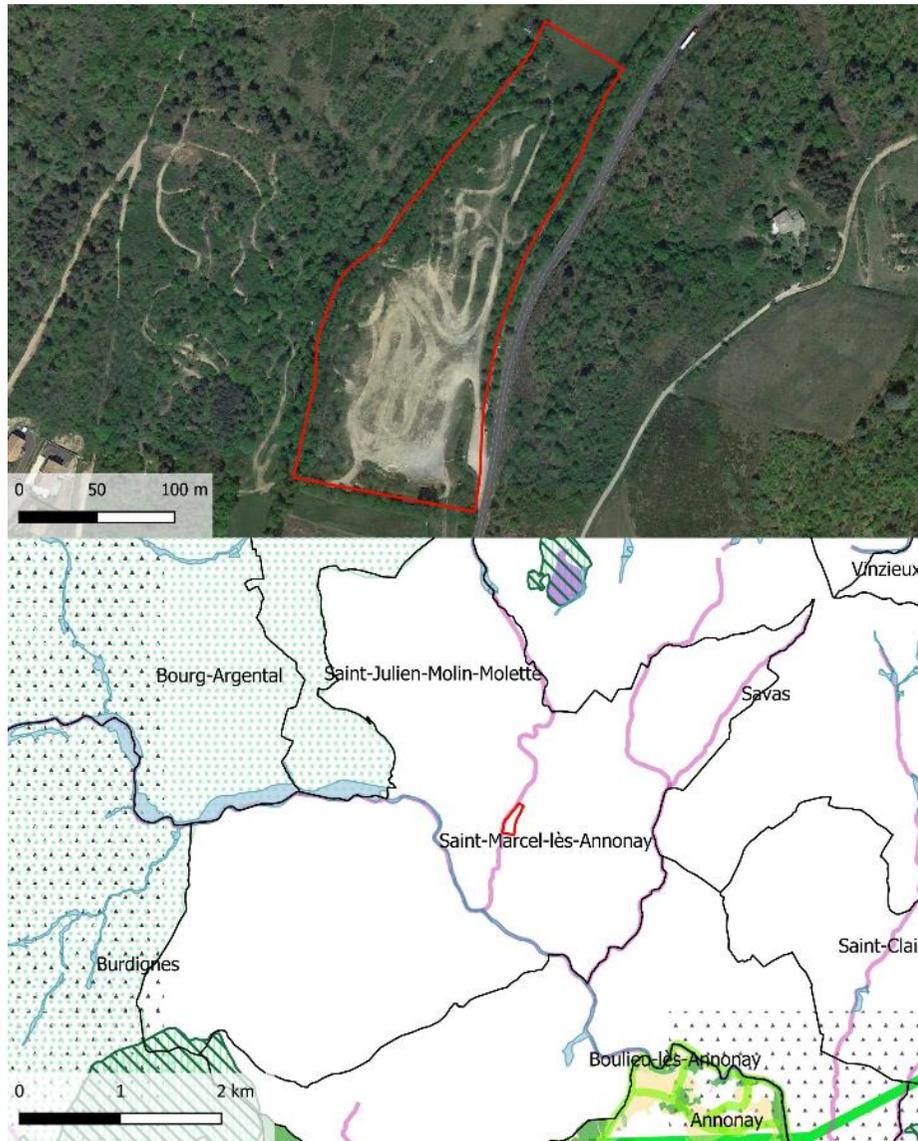


Figure 1 : Localisation de l'OAP AS\_1 et espaces naturels remarquables

Le secteur d'OAP « **Cross Saint-Marcel** » se localise au centre de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, entre la D306 à l'est et le cours d'eau Le Ternay à l'ouest. Ce secteur est majoritairement utilisé pour les sports mécaniques (cross) mais des boisements et une ripisylve entoure également la zone. La parcelle au sud de l'OAP comprend l'entreprise Innovation Mécanique Ardéchoise et la parcelle nord correspond à une friche également utilisé pour le cross. L'ouest de l'OAP est bordé par le cours d'eau Le Ternay.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Bois des ruisseaux à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> –G1.211 :</b> Cet habitat boisé rivulaire se compose d'individus matures de frênes et d'aulnes. Cet habitat naturel humide est en régression à l'échelle nationale.</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus</i>, <i>Carpinus</i>, <i>Fraxinus</i>, <i>Acer</i>, <i>Tilia</i> et <i>Ulmus</i> –G1.A :</b> Cet habitat constitue les bordures de la parcelle en bord de route. Il se compose principalement d'individus matures de chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), de frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), et d'érable plane (<i>Acer platanifolius</i>).</p> <p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – E5.11 :</b> Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore le ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>).</p> <p><b>Plantations de Robinia - G1.C3 :</b> Cet habitat se développe au sud-ouest de l'OAP. Contrairement à ce que sous-entend le nom de l'habitat, ces forêts sont spontanées, composées uniquement de robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) qui est une espèce invasive.</p> <p><b>Autres :</b> La majorité du secteur de projet correspond à une zone dédiée aux sports mécaniques (motocross et quad), et ne présente aucune végétation mais uniquement de la terre nue, le secteur est rattaché à l'habitat EUNIS « Terrain vague » J1.51</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Seule la portion de forêt rivulaire humide en limite nord-ouest présente un enjeu et pourrait être susceptible d'accueillir des espèces végétales patrimoniales.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques modérés sur les boisements à forts sur la ripisylve (zone humide).</b> Les habitats de types « terrains vagues » occupant la majorité du site ne sont pas propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.</p> <p>En revanche, au sein des boisements mixtes situés à l'est de la parcelle, une biodiversité patrimoniale et à enjeu modéré pourrait éventuellement être présente, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Concernant la ripisylve à l'ouest, qui constitue une zone humide, les enjeux écologiques sont forts pour l'habitat naturel en lui-même, mais également pour la biodiversité qu'il abrite, dont des taxons à enjeux potentiels (herpétofaune, entomofaune, avifaune, chiroptérofaune et cours d'eau appartenant au PNA Loure d'Europe).</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique d'après l'usage actuel de la zone.</b> Cependant, les boisements et la ripisylve bordant l'est et l'ouest de la parcelle sont des réservoirs de biodiversité, et la ripisylve représente également une zone humide et un corridor écologique d'intérêt à préserver.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles globalement à fortes sur la ripisylve.</b> Des terrains vagues seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels. Les boisements mixtes sont à préserver au maximum. Concernant la portion de forêt rivulaire humide, située en dehors de la zone d'OAP mais à proximité immédiate de celle-ci, des aménagements peuvent représenter des incidences fortes sur la zone humide et la biodiversité qu'elle abrite. Cette ripisylve doit être entièrement évitée et son bon fonctionnement ne doit pas être altéré en cas d'aménagement.</p>
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évitée sur la zone de ripisylve.</b></li> <li>&gt; Les <b>interventions sur les boisements (défrichement)</b> doivent également <b>être limitées au maximum.</b></li> </ul> </li> <li>• Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique et faunistique en période favorable, notamment dans la zone de ripisylve.</li> </ul> </li> </ul>



*Ripisylve (frênaies) bordant le ruisseau Le Ternay*



*Boisements mixtes*



*Terrain vague utilisé pour les sports mécaniques (motocross, quad)*



*Plantation de Robinier faux-acacia*

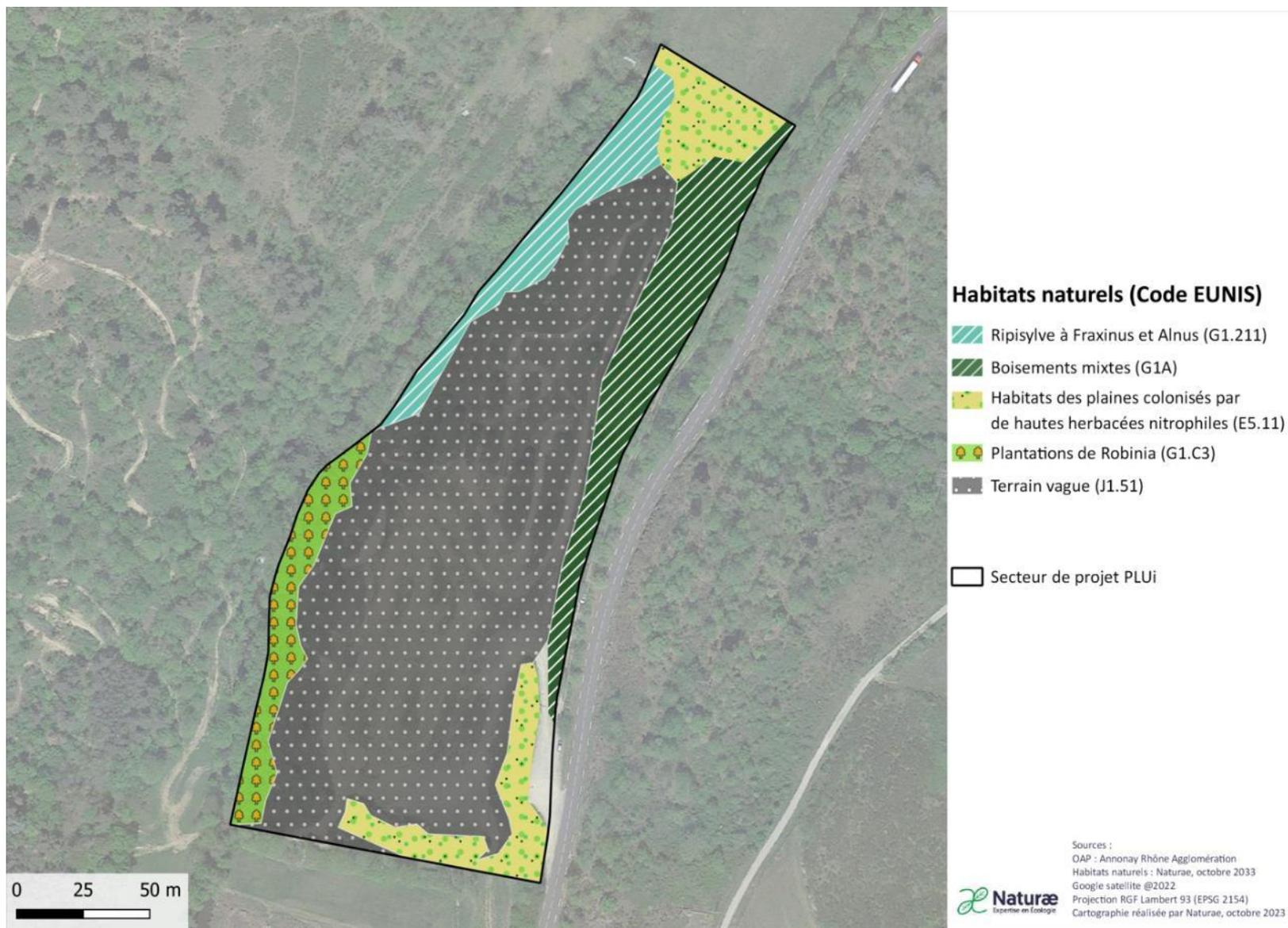


Figure 2 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_1

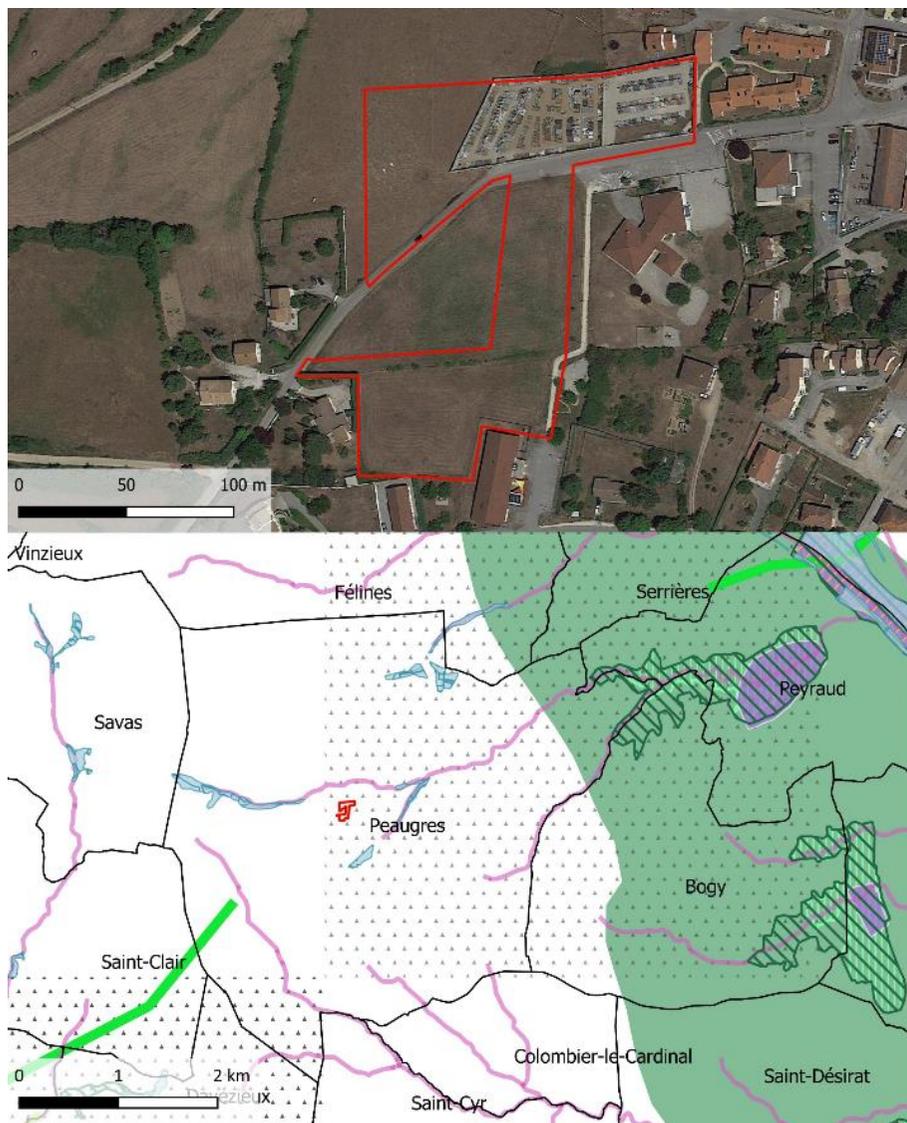
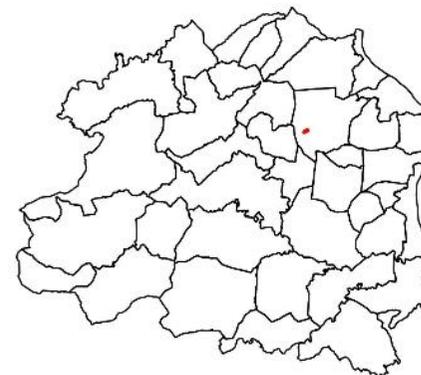


Figure 3 : Localisation de l'OAP AS\_2 et espaces naturels remarquables



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, octobre 2023

Le secteur d'OAP « **Cimetière de Peaugres** » se localise au centre de la commune de Peaugres, dans un secteur agricole et comprend le cimetière de la commune. L'OAP s'étend en bordure ouest de zones d'habitations et se compose de milieux post-culturels (prairies de fauche, friches), de pâtures et du cimetière. Les zones situées à l'est, au nord et au sud du secteur d'OAP sont constituées de lotissements et d'habitations éparses, tandis que l'ouest du secteur est occupé par des terres agricoles.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Pâturages permanents mésotrophes - E2.1 :</b> Cet habitat comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de la pression de pâturage. Seules quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, dactyle aggloméré) se développent dans le champ.</p> <p><b>Prairie de fauche – E2.22 :</b> la parcelle concernée venant d'être fauchée lors de notre passage, la diversité végétale n'a pas pu en être étudiée.</p> <p><b>Friches – 11.5 :</b> Cet habitat correspond à une friche herbacée plutôt riche en espèces, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>) ou le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). On retrouve également le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>), l'achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) ou encore le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata subsp. Glomerata</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches – F3.11 :</b> Cet habitat est dominé par les ronces (<i>Rubus sp.</i>) et l'aubépine (<i>Rosa canina</i>).</p> <p><b>Autres :</b> Les autres habitats n'accueillent pas de végétation et comprennent principalement le cimetière, mais également des routes et voies d'accès</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques faibles à modérés.</b> Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. Néanmoins, la friche est diversifiée et les fourrés de ronciers semblent être propices à l'entomofaune.</p>
<p><b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b></p>	<p><b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique.</b> En effet, la zone est en grande partie entourée par des habitations ce qui limite les continuités écologiques et aucun élément du SRCE n'est présent localement. Cependant, les pâturages, friches et prairies peuvent constituer des réservoirs de biodiversité (milieux ouverts).</p>
<p><b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b></p>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.</p>

<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique et entomologique en période favorable.</li> </ul> </li> </ul>
----------------------	--

		
<i>Friche (cimetière en arrière-plan)</i>	<i>Fourrés médio-européens (aubépine, ronciers) et prairie de fauche (à gauche du fourré)</i>	<i>Zone de pâture</i>

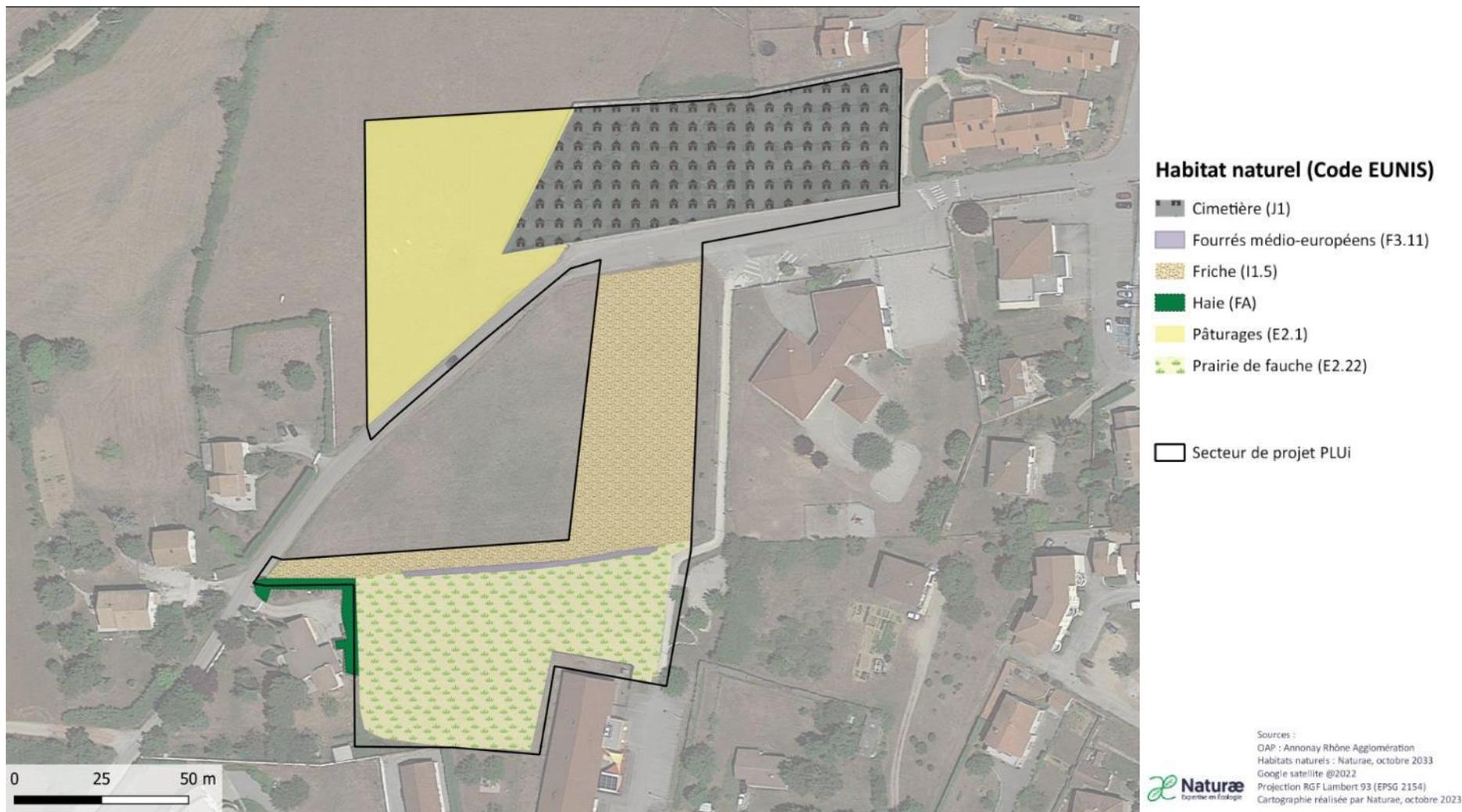


Figure 4 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_2

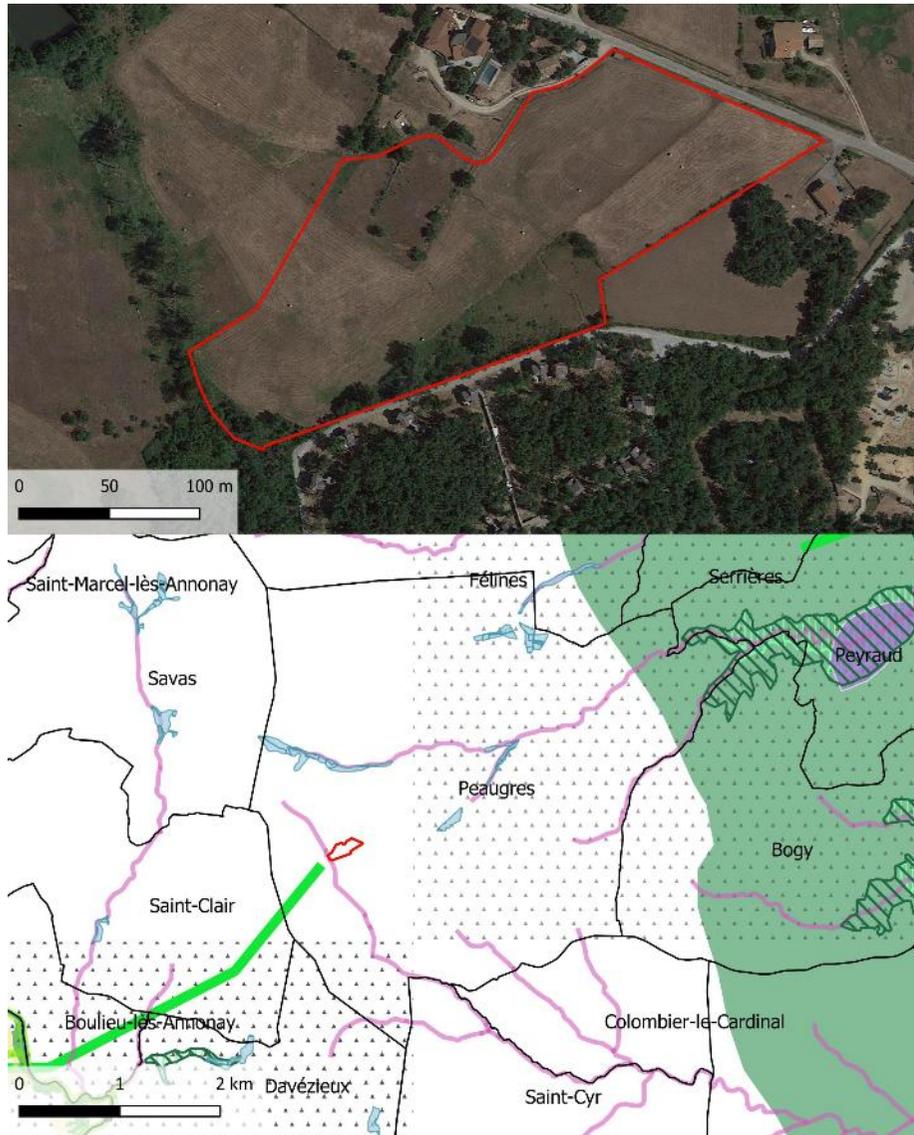


Figure 5 : Localisation de l'OAP AS-3 et espaces naturels remarquables



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

#### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

#### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturæ, octobre 2023

Le secteur d'OAP « **Safari Peaugres** » se localise à l'ouest de la commune de Peaugres, sur des parcelles situées entre la route de Savas et le ruisseau de l'Ecoutay, au nord des Cabanes perchées du Safari de Peaugres. Ce secteur se compose majoritairement de prairies de fauche et de friches, et est bordé au sud par des boisements mixtes. Les zones situées à l'est et à l'ouest du secteur d'OAP sont également des milieux semi-naturels agricoles (prairies de fauches, friches), tandis que la parcelle située au sud du secteur d'OAP est constituée d'un boisement où quelques habitations légères sont présentes (cabanes perchées). Au nord du secteur d'OAP, des habitations éparses sont présentes le long de la route de Savas.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Prairie de fauche – E2.22 :</b> la parcelle concernée venant d'être fauchée lors de notre passage, la diversité végétale n'a pas pu être étudiée.</p> <p><b>Friches – I1.5 :</b> Cet habitat correspond à une friche herbacée plutôt riche en espèces, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>) ou le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). On retrouve également le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>), l'achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) ou encore le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata subsp. Glomerata</i>).</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus</i>, <i>Carpinus</i>, <i>Fraxinus</i>, <i>Acer</i>, <i>Tilia</i> et <i>Ulmus</i> – G1.A :</b> Cet habitat constitue les bordures de la parcelle en bord de route. Il se compose principalement d'individus matures de chêne pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frêne élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et d'érable plane (<i>Acer platanifolius</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches – F3.11 :</b> Cet habitat est dominé par les ronces (<i>Rubus sp.</i>) et l'aubépine (<i>Rosa canina</i>).</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques faibles à modérés.</b> Les habitats en présence sont communs. Toutefois, les milieux ouverts (prairie de fauche) présentent des enjeux de conservation modéré car susceptible d'héberger une entomofaune et une avifaune patrimoniale. De plus, des murets favorables à l'herpétofaune sont présents au nord de la parcelle et un ruisseau intermittent bordant l'extrémité ouest du secteur d'OAP est inscrit au PNA Loure d'Europe, le ruisseau de l'Ecoutay.</p> <p>Deux chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) jugés remarquables sont à préserver et pourraient abriter une entomofaune à enjeu et servir de refuge à l'avifaune. Les boisements mixtes situés au sud du secteur d'OAP sont également à préserver et pourraient abriter à nouveau une entomofaune et avifaune à enjeu de conservation modéré. D'après les données bibliographiques, la tourterelle des bois (enjeu modéré) est connue à proximité de la zone et pourrait potentiellement utiliser la zone boisée au sud de la parcelle.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé dans une continuité est-ouest de milieux ouverts à dominante agricole, avec au nord une zone d'habitation peu dense et au sud un boisement faiblement aménagé, ce secteur possède une bonne fonctionnalité écologique à l'échelle du territoire. Un corridor écologique est d'ailleurs identifié au sud-ouest de la parcelle, de l'autre côté du ruisseau de l'Écoutay. Il est à noter que les friches et prairies constituent des réservoirs de biodiversité (milieux ouverts).</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles à modérés.</b> Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels. Cependant, ces milieux peuvent représenter un intérêt pour la faune qu'ils abritent et les arbres remarquables relevés sur la cartographie des habitats sont à préserver.</p>
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évitée sur les boisements</b></li> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évitée sur les arbres isolés identifiés comme remarquables</b></li> </ul> </li>   <li>• Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique et faunistique (entomofaune, avifaune, herpétofaune) en période favorable.</li> </ul> </li> </ul>



*Friche et muret en pierres*



*Muret en pierres favorables aux reptiles*



*Prairie de fauche*



*Arbre remarquable à conserver (Q. robur)*



*Boisement mixte avec cabanes perchées (hébergement touristique)*

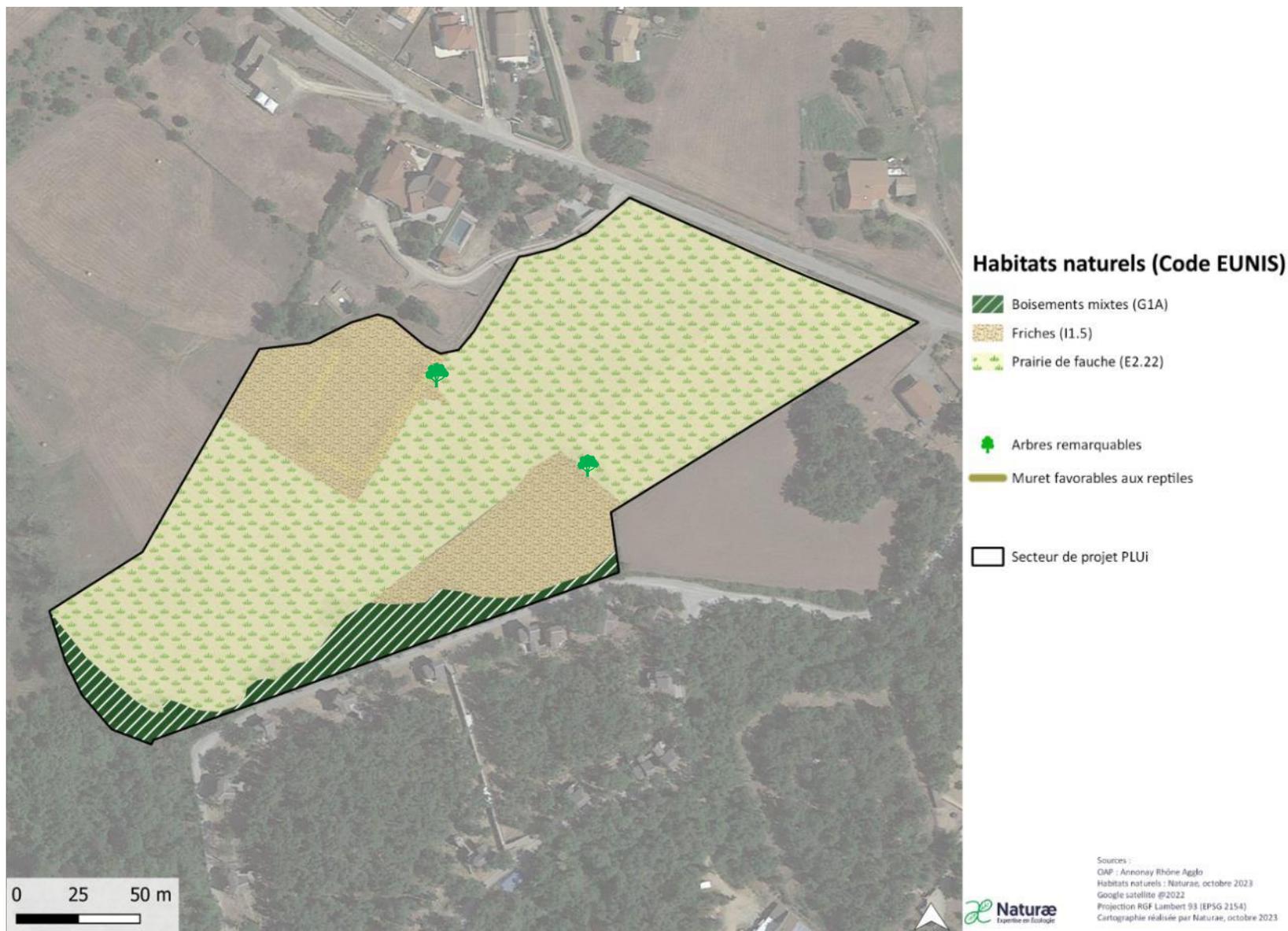
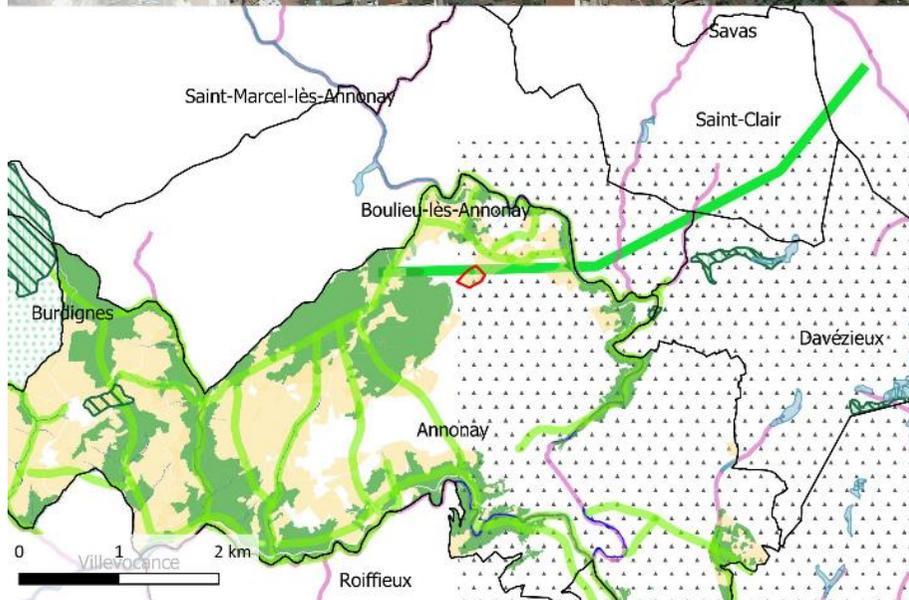


Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_3

# OAP Varagne

• Commune d'Annonay



## Trame Verte et Bleue du SRCE TVB communale d'Annonay

### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, octobre 2023

Figure 7 : Localisation de l'OAP AS\_4 et espaces naturels remarquables

Le secteur d'OAP « **Annonay Varagne** » se localise au nord-ouest de la commune d'Annonay, au nord du croisement entre la rue Louis et Laurent Seguin et le chemin des Seux. Ce secteur est situé sur une zone enclavée entre l'usine Canson au nord et des zones de lotissements au sud et à l'ouest de l'OAP. Le site se compose d'une parcelle privée dans sa partie est, comprenant une habitation, un verger et une pelouse régulièrement tondue, et une pâture est présente dans sa partie ouest. Aucune expertise n'a été réalisée sur la parcelle privée en raison de l'inaccessibilité du site.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Pâturages permanents mésotrophes - E2.1</b> : Cet habitat comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de la pression de pâturage équine. Seules quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, dactyle aggloméré) se développent dans le champ.</p> <p><b>Prairie de fauche – E2.22</b> : cet habitat se retrouve autour de la propriété bâtie en cœur d'OAP, parcelles privées sur lesquelles une fauche a été opérée. Il n'est cependant pas caractéristique de certaines prairies de fauche diversifiées et patrimoniales du secteur (absence de typicité).</p> <p><b>Frênaies post culturale – G1.A29</b> : Ponctuellement au cœur de la pâture des patchs de frênes embroussaillés avec quelques saules (<i>Salix triandra.</i>) sont observables.</p> <p><b>Friches – I1.5</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>) ou le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). On retrouve également le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>), l'achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) ou encore le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata subsp. Glomerata</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches – F3.11</b> : Cet habitat est dominé par les ronces (<i>Rubus sp.</i>) et l'aubépine (<i>Rosa canina</i>).</p> <p><b>Autres</b> : Le jardin de la propriété se compose d'un verger (I1.2) et de l'habitat « jardin ornemental » (I2.21). La haie bordant la propriété se compose de Thuya uniquement, et est particulièrement anthropisée (taille), peu favorable à la petite faune. Les autres habitats n'accueillent pas de végétation et comprennent du bâti, des routes et voies d'accès.</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques faibles</b></p> <p>Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. Seuls les murets en pierres sèches et les fourrés médio-européens présentent un intérêt pour l'herpétofaune.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique.</b> En continuité d'un secteur urbanisé.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des friches, pelouses anthropisées (tonte régulière) et pâtures équinées seront impactées par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis des enjeux écologiques.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> </ul>



*Pelouse régulièrement tondue*



*Fourrés médio-européens et muret en pierres (droite)  
favorables aux reptiles*



*Muret en pierres favorable aux reptiles*



*Pâturage équine*



*Verger privé*

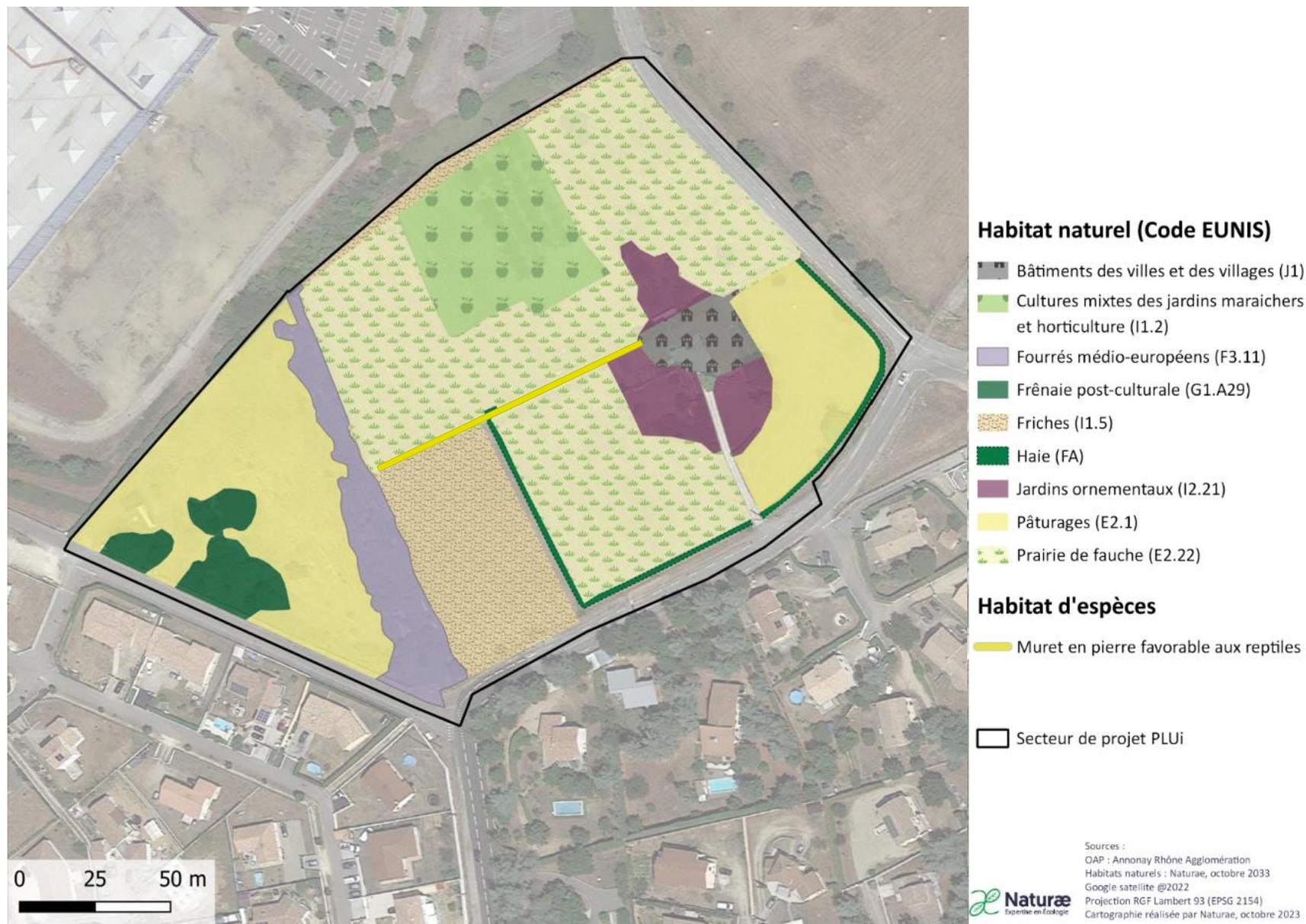
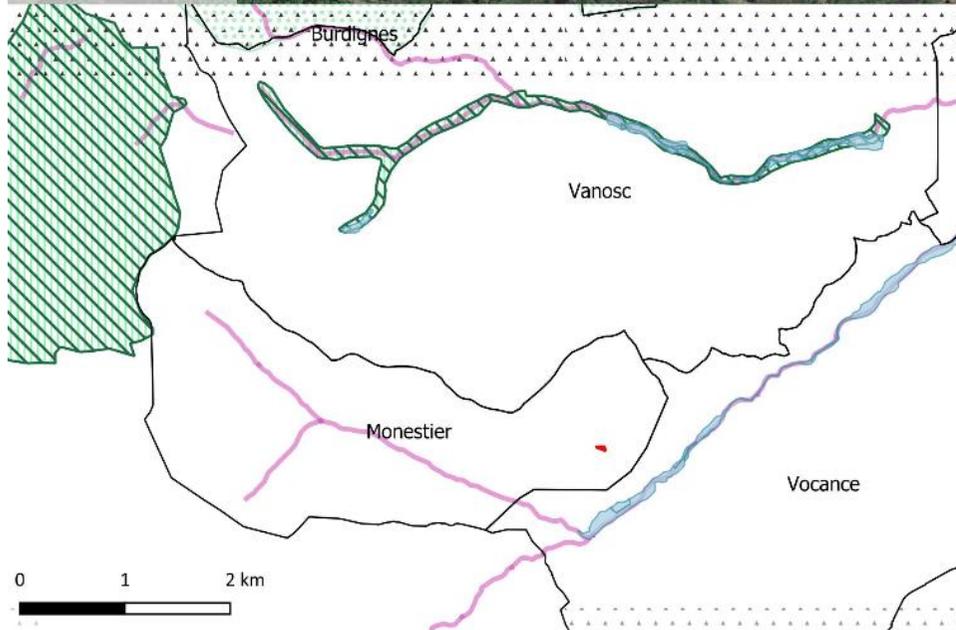
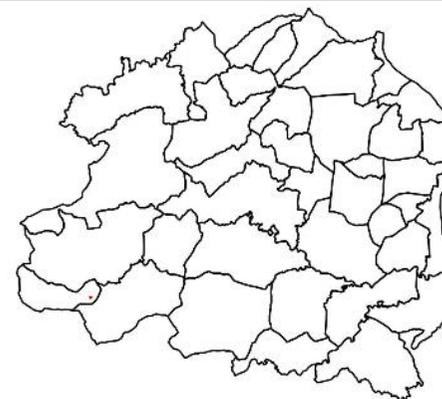


Figure 8 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_4



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturæ, octobre 2023

Figure 9 : Localisation de l'OAP AS\_5 et espaces naturels remarquables

Le secteur d'OAP « **Vue Monestier** » se localise à l'est de la commune de Monestier, dans la continuité sud-est du village. Il se compose majoritairement de pelouses à Brachypode de Phénicie et de haie arborées.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers et se situe en bordure du chemin.</p> <p><b>Pelouses à <i>Brachypodium phoenicoides</i> – E1.2A</b> : Pelouses pérennes sèches, fermées, des sols eutrophes au sein des zones méso- et thermoméditerranéennes, souvent en situation post-culturale, constituées de graminées relativement hautes et habituellement dominées par <i>Brachypodium phoenicoides</i>. Sur le site d'étude, une pelouse de post-pâturage a été recolonisée par le Brachypode de Phénicie et est progressivement embroussaillée par des fourrés (<i>Rosa sp.</i>, <i>Crataegus monogyna</i>, <i>Rubus sp.</i>, etc)</p> <p><b>Autres</b> : les alignements arborés sont composés d'érables (<i>Acer campestre</i>) et de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>).</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>Le secteur abrite une flore diversifiée et offre des habitats favorables à une flore patrimoniale. Il est probable qu'avec des investigations printanières, ce site révèle des patchs d'habitats patrimoniaux, et des enjeux de biodiversité notables.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques modérés à forts</b>. Les murets en pierres présents sur ce secteur d'OAP sont favorables à une herpétofaune à enjeu. Les pelouses à Brachypode de Phénicie et la présence d'arbustes au sein de ce milieu ouvert constituent des habitats favorables à une entomofaune et une avifaune patrimoniale. De plus, la diversité de milieux naturels disponibles dans les environs immédiats de la parcelle (milieux ouverts, semi-ouverts, fermés) suggère une potentielle grande biodiversité dans cette zone.</p> <p>D'autre part, <b>un enjeu paysager très fort est présent dans ce secteur d'OAP</b>. En effet, le point de vue offert depuis ce secteur de projet, situé à environ 800 m d'altitude, sur la vallée de la Cance et les reliefs alentours constituent un intérêt majeur à conserver et un aménagement sur cette parcelle présenterait un impact paysager significatif.</p>
<p><b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b></p>	<p>Même si aucun corridor ou réservoir de biodiversité n'est identifié dans ce secteur, cette zone d'OAP s'inscrit dans une mosaïque de milieux naturels à semi-naturels de différents types (ouverts, semi-ouverts, fermés) et participe à la <b>bonne fonctionnalité écologique du territoire</b>.</p>
<p><b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b></p>	<p>En cas d'aménagement, les <b>incidences prévisibles sur ce secteur d'OAP sont jugées fortes</b>, tant sur l'aspect paysager que sur l'aspect écologique comprenant la flore et les habitats.</p>

Mesures (ERC)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évitée sur les arbres et limitée au maximum sur les murets en pierres</b></li> </ul> </li>   <li>• Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique et faunistique en période favorable.</li> </ul> </li> </ul>



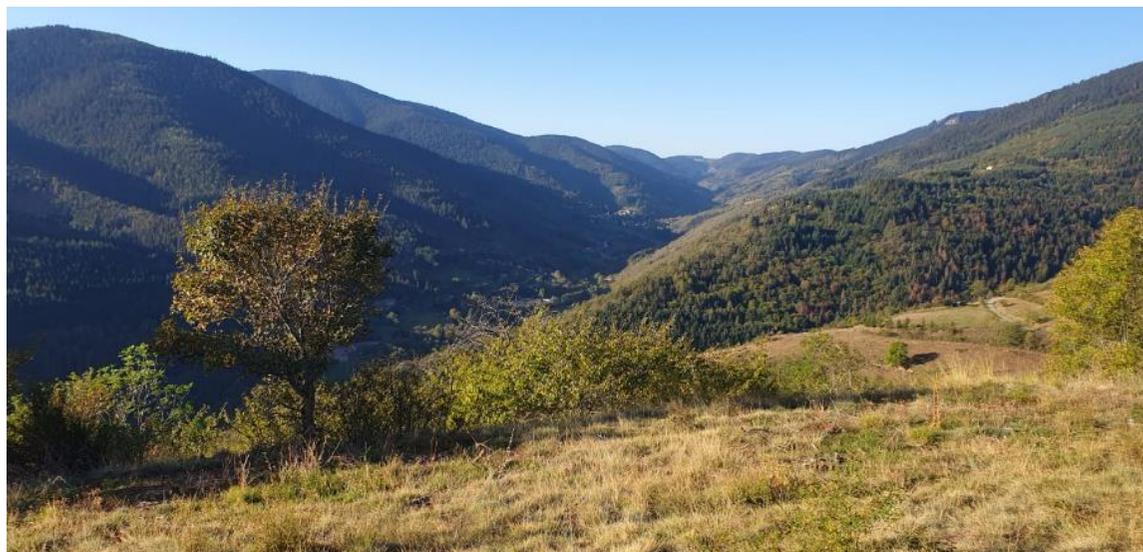
*Pelouse à Brachypode de Phénicie et alignements d'arbres*



*Murets en pierres favorables aux reptiles*



*Pelouse à Brachypode de Phénicie*



*Vue paysagère Ouest*



*Vue paysagère Est*



Figure 10 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_5

# Secteur Minodier

• Commune d'Ardoix

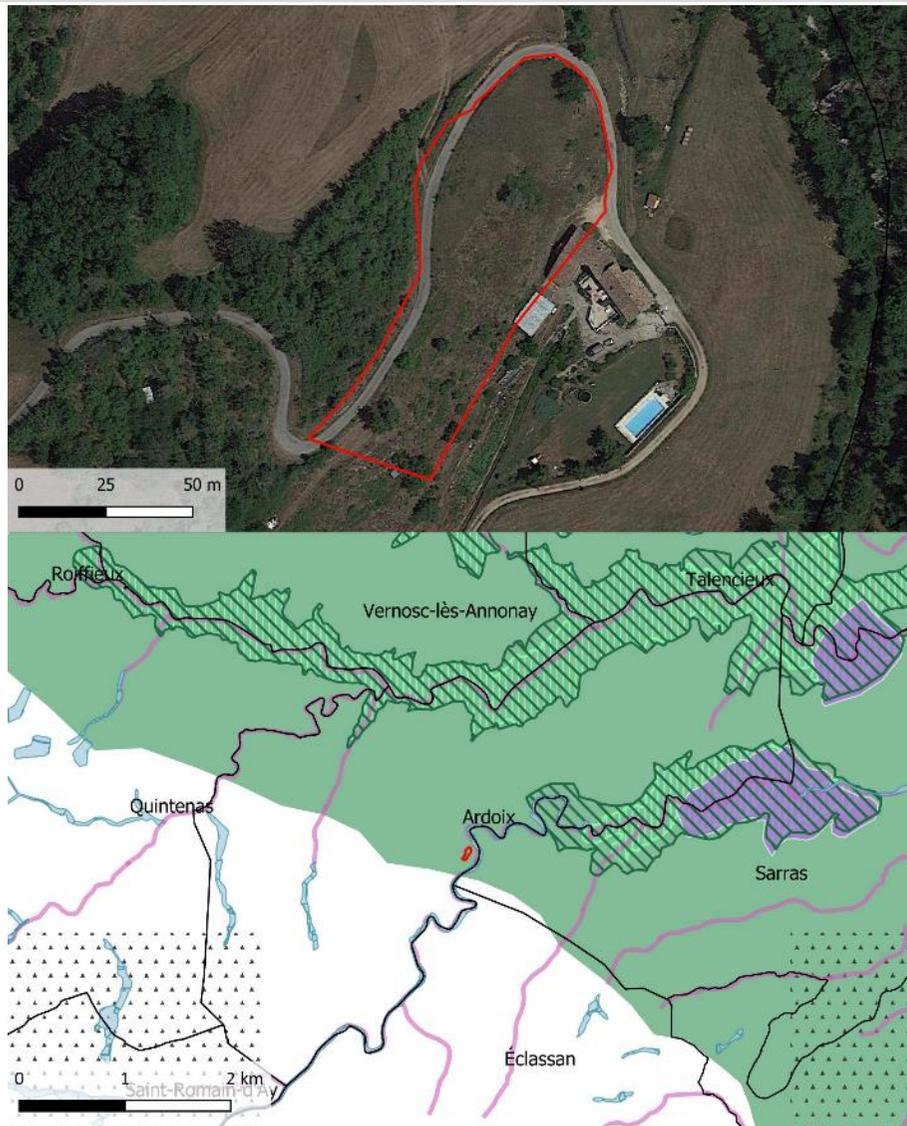
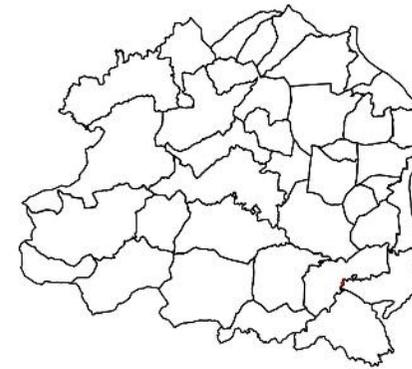


Figure 11 : Localisation de l'OAP AS\_6 et espaces naturels remarquables



## Trame Verte et Bleue du SRCE

### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, octobre 2023

Le secteur d'OAP « **Minodier Ardoix** » se localise vers le centre de la commune d'Ardoix, à proximité du cours d'eau l'Ay. Cette parcelle de prairie de fauche est située en contrehaut du domaine de Minodier (gîte touristique) et se trouve au sein d'un espace semi-naturel de prairies de fauche ou de pâtures entourées de boisements.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques – E2.22</b> : Les espèces dominantes observées sont le fromental ( <i>Arrhenatherum elatius</i> ), le plantain lancéolé ( <i>Plantago lancéolata</i> ), le trèfle incana ( <i>Trifolium incanum</i> ), la flouve odorante ( <i>Anthoxanthum odoratum</i> ) ou encore le saxifrage granulé ( <i>Saxifraga granulata</i> ). Un secteur commence à être colonisé par le genêt à balais ( <i>Cytisus scoparius</i> ) (code EUNIS : E2.22 x F3.142). Dans sa forme ouverte, cet habitat est rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies de fauche de basse altitude - 6510 ».
<b>Flore</b>	Le secteur présente un enjeu en termes d'habitats naturels (valeur intrinsèque de l'habitat 6510) et est susceptible d'accueillir des espèces à enjeu.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<b>Enjeux écologiques modérés.</b> Les habitats en présence, à savoir une prairie de fauche ponctués d'arbres et d'arbustes, sont propices à l'installation d'une biodiversité patrimoniale (entomofaune, avifaune, flore).
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé au sein de milieux semi-naturel ouverts eux-mêmes entourés de boisements, cette parcelle représente un rôle de réservoir de biodiversité au sein des milieux agrinaires qui l'entourent et fait d'ailleurs partie d'une ZNIEFF de type II (Corniche du Rhône et ensemble de vallons rhodaniens de Saint Pierre de B'uf à Tournon).
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées modérées.</b> Une prairie de fauche et arbustes seront impactés par l'urbanisation du secteur, ceux-ci pouvant abriter une flore patrimoniale et des habitats semi-naturels accueillant une potentielle biodiversité à enjeu.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évité sur l'arbre</b> situé au nord de la parcelle</li> </ul> </li> <li>• Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.</li> </ul> </li> </ul>



*Prairie de fauche et arbustes*



*Prairie de fauche et arbre à conserver*

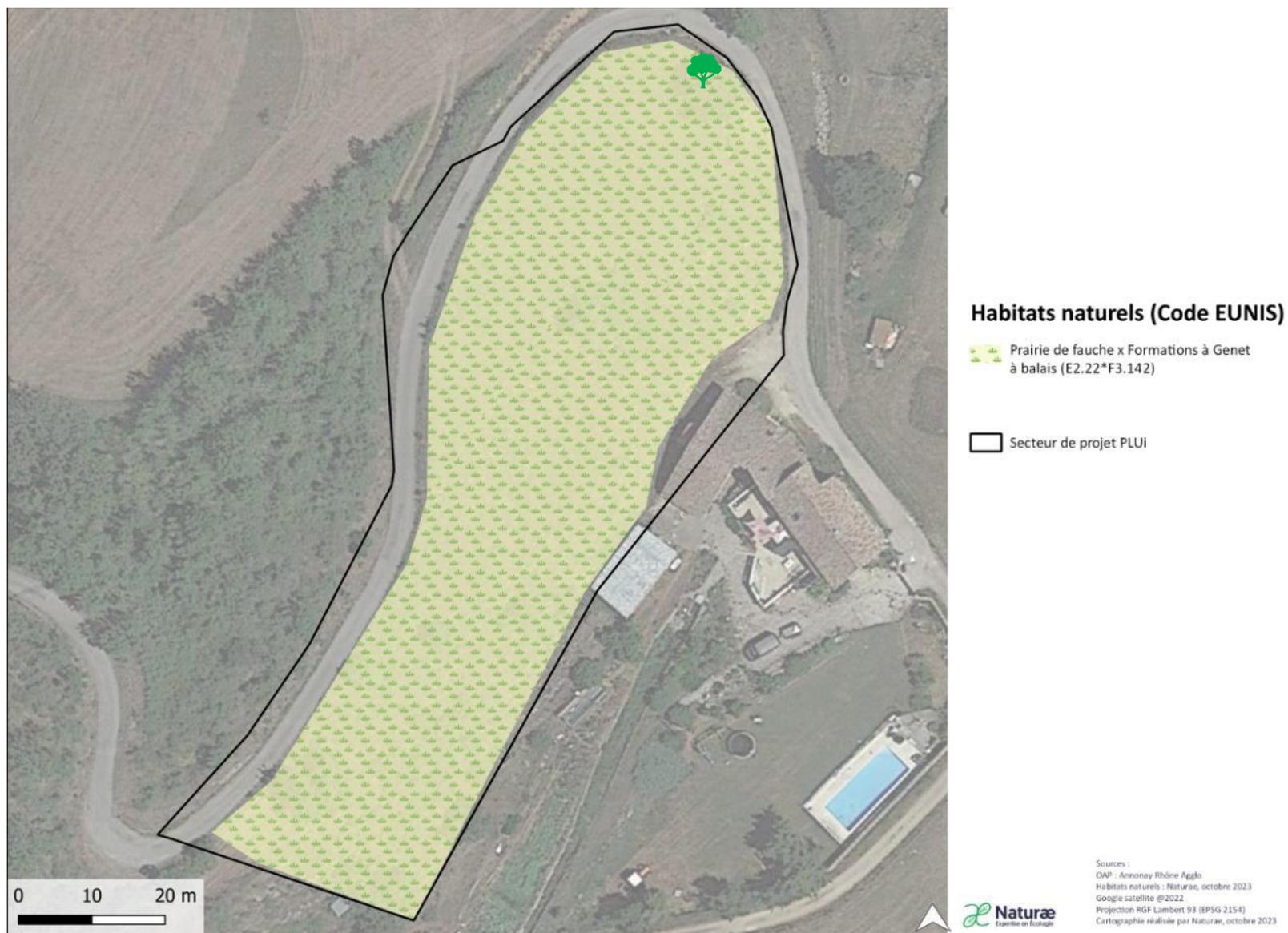


Figure 12 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_6

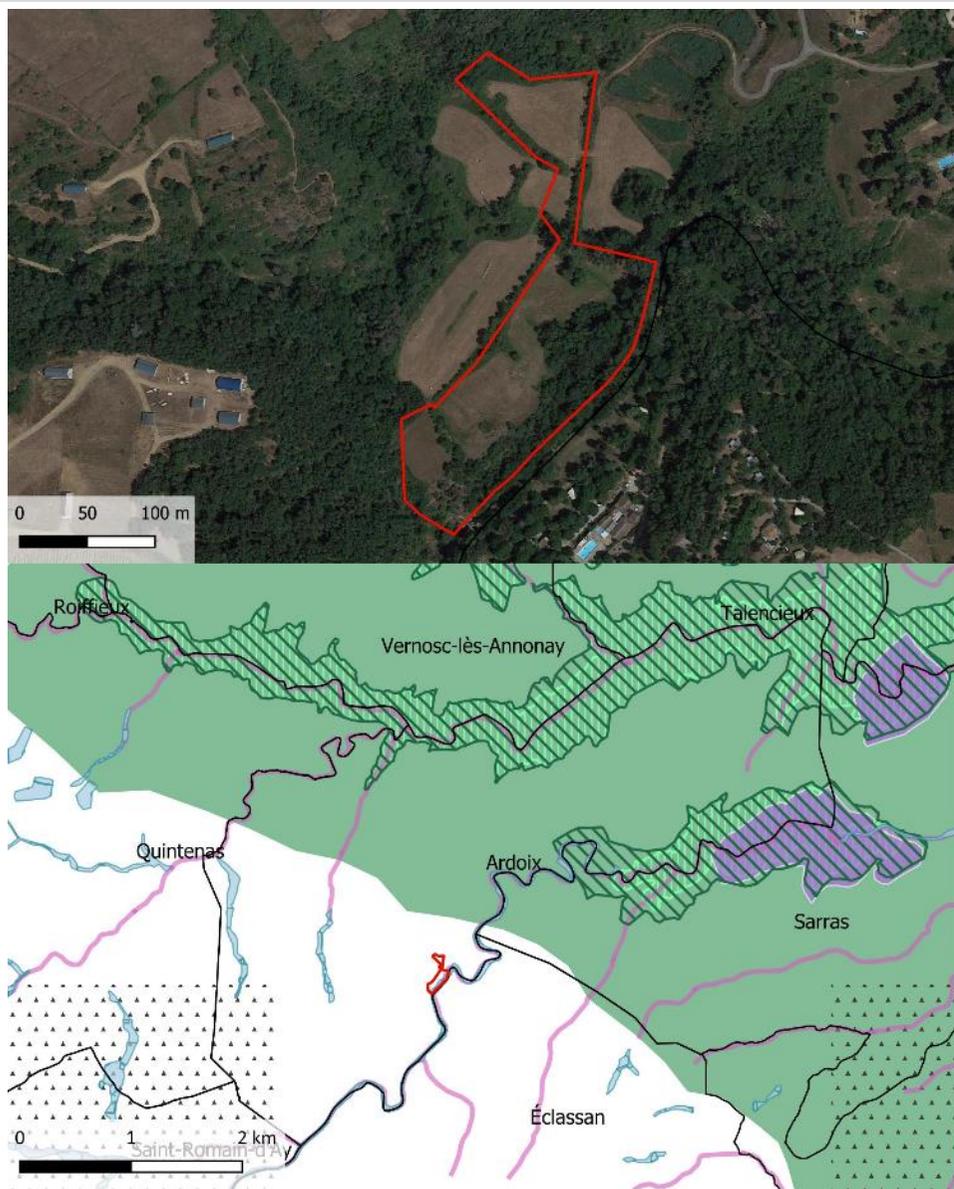


Figure 13 : Localisation de l'OAP AS\_7 et espaces naturels remarquables



## Trame Verte et Bleue du SRCE

### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

## Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

## Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



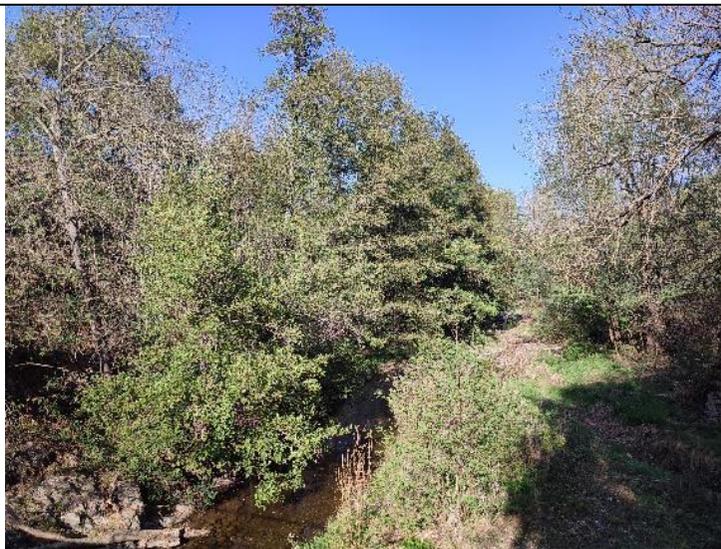
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturæ, octobre 2023

Le secteur d'OAP « **Camping Ardoix** » se localise vers le centre-sud de la commune d'Ardoix, le long du cours d'eau l'Ay. Le site s'étend sur une grande surface composée de boisements naturels et de milieux agricoles ouverts (prairies, pâturages). Il est à noter qu'une partie du cours d'eau et sa ripisylve préservée en rive droite fait partie du secteur d'OAP.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Bois des ruisseaux à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> – G1.211</b> : Cet habitat boisé rivulaire se compose d'individus matures de frênes et d'aulnes. Cet habitat naturel humide est en régression à l'échelle nationale.</p> <p><b>Prairie de fauche – E2.22</b> : Elles sont ici particulièrement emblématiques des paysages de ce territoire, avec des milieux rattachés aisément à l'habitat d'intérêt communautaire 6510. Notons que celles situées au nord présentent une hydromorphie des sols plus nette, pour lesquelles il s'agirait de vérifier en saison favorable si elles ne peuvent pas être rattachées à des zones humides au titre de l'arrêté de 2008.</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus</i>, <i>Carpinus</i>, <i>Fraxinus</i>, <i>Acer</i>, <i>Tilia</i> et <i>Ulmus</i> – G1.A</b> : Cet habitat se compose principalement d'individus matures de chêne pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frêne élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et d'érable plane (<i>Acer platanifolius</i>) et occupe de belles superficies sur l'OAP.</p> <p><b>Pâturages permanents mésotrophes - E2.1</b> : Cet habitat comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de la pression de pâturage. Seules quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, dactyle aggloméré) se développent dans le champ.</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Seule la portion de forêt rivulaire humide en limite nord-ouest présente un enjeu et pourrait être susceptible d'accueillir des espèces végétales patrimoniales.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p><b>Enjeux écologiques forts.</b> La mosaïque agrinaturelle présente sur ce secteur d'OAP est favorable à une biodiversité rare et patrimoniale. En effet, en dehors des zones surpâturées, les prairies de fauche constituent des réservoirs de biodiversité de milieux ouverts. Celles-ci représentent des habitats favorables à une flore, entomofaune et avifaune à enjeu, tout en fournissant des milieux de chasse et d'alimentation aux chiroptères et à l'herpétofaune. De plus, la présence de quelques arbustes et ronciers en bord de prairies favorise encore l'entomofaune, l'avifaune et l'herpétofaune à enjeu sur ce secteur.</p> <p>Une parcelle de prairie de fauche située au nord de l'OAP est suspectée d'être une zone humide d'après la végétation qui semble s'y développer lors de la prospection de terrain et une étude approfondie de l'hydromorphie des sols est conseillée en saison favorable.</p> <p>Les boisements préservés occupant des belles surfaces sur cette OAP constituent également des réservoirs de biodiversité intéressants pour la faune à enjeu (herpétofaune, chiroptérofaune, entomofaune, avifaune). Un milan royal, qui est une espèce à enjeu, a d'ailleurs été observée en</p>

	<p>vol au-dessus de la zone qui pourrait être utilisé en habitat de chasse, pour ce qui est des milieux ouverts, mais aussi de reproduction dans les boisements matures.</p> <p>Enfin, l'habitat naturel humide que constitue la ripisylve préservée de l'Ay représente des enjeux écologiques fort pour la biodiversité (faune et flore rares et patrimoniales) et le PNA Loutre d'Europe passe par la portion de rivière du secteur d'OAP.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Inséré au sein de boisements matures et de milieux semi-naturels ouverts, les habitats composant ce secteur d'OAP constituent des réservoirs de biodiversité. De plus, le cours d'eau préservé de l'Ay et sa ripisylve représentent à la fois un corridor important sur le territoire mais également un réservoir de biodiversité à conserver.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées significatives.</b> Des zones humides, boisements et prairies de fauche, présentant des enjeux modérés à forts seront impactés par l'urbanisation du secteur.
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Eviter tout projet d'aménagement sur cette zone</b></li> </ul> </li> <li>• Mesure de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire de biodiversité en période favorable pour affiner les secteurs potentiellement de moindre enjeu.</li> </ul> </li> </ul>



*Cours d'eau Ay et ripisylve en bon état de conservation*



*Prairie de fauche au caractère potentiellement humide*



*Fourrés arbustifs favorables à l'herpétofaune, avifaune et entomofaune*



*Boisements mixtes en bon état de conservation*

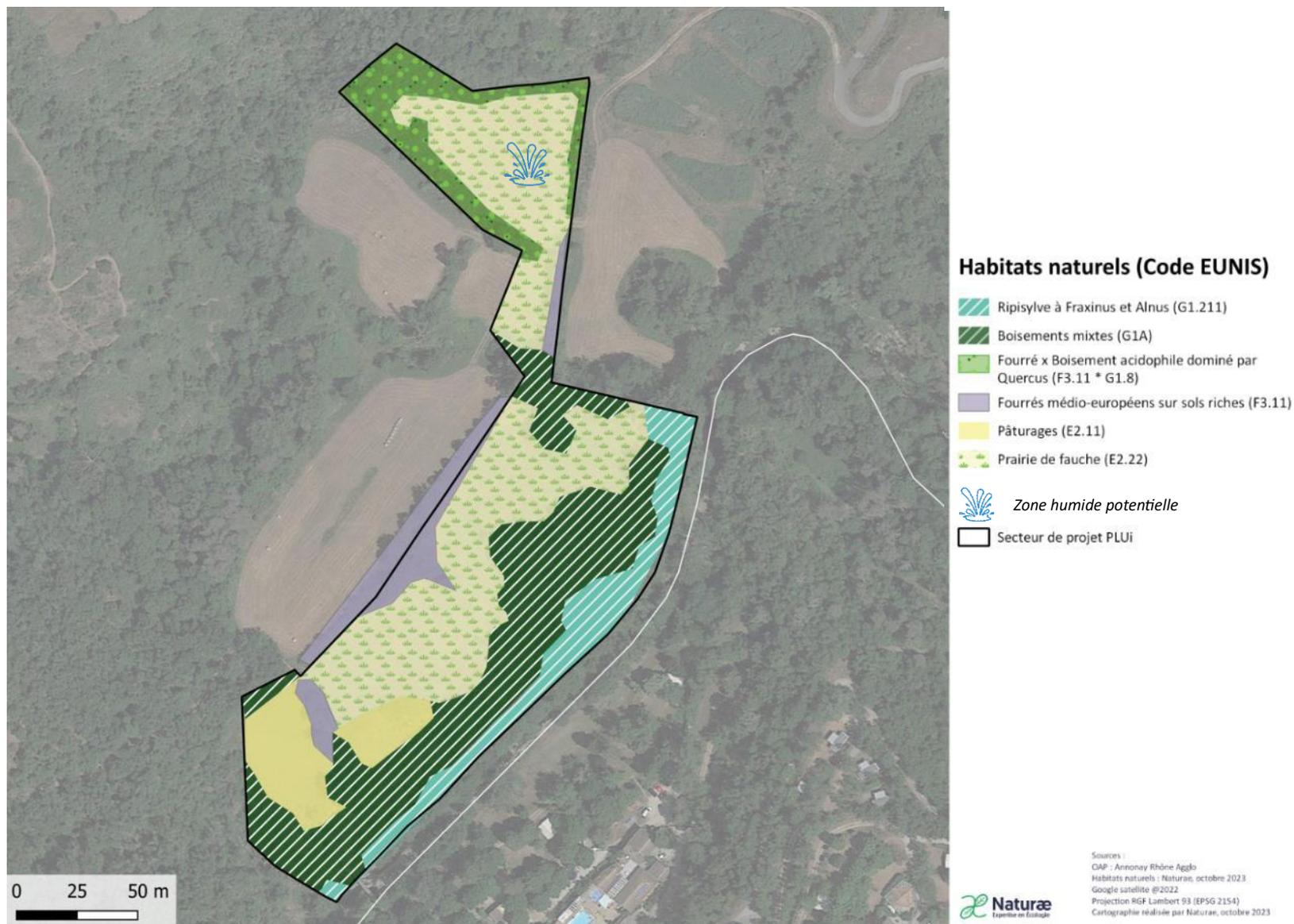
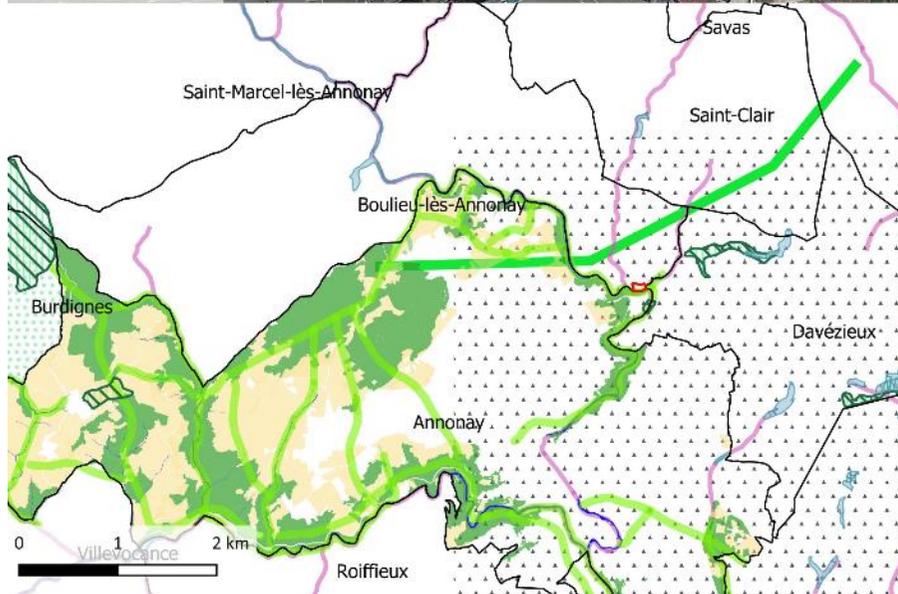


Figure 14 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_7

# OAP Pupil

- Commune de Boulieu-Lès-Annonay



## Trame Verte et Bleue du SRCE TVB communale d'Annonay

### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales

- ### TVB communale d'Annonay
- Corridors terrestres
  - Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
  - Réservoirs de biodiversité (forêt)
  - Réservoirs de biodiversité (zone humide)



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, octobre 2023

Figure 15 : Localisation de l'OAP AS\_8 et espaces naturels remarquables

Le secteur d'OAP « **Pupil** » se localise au sud-est de la commune Boulieu-Lès-Annonay, sur une parcelle de friche située en face de l'usine d'hygiène et papeterie d'Annonay, de l'autre côté du cours d'eau de la Déôme. La majeure partie de cette OAP est occupée par une friche qui est bordée au sud par un berge envahie de Renouée du Japon et à l'ouest par une ripisylve mature composé de frênes et de peupliers noirs à préserver.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Ripisylve – G1.21</b> : Cet habitat boisé rivulaire se compose d'individus matures de frênes et de peupliers noirs particulièrement matures. Cet habitat naturel humide est en régression à l'échelle nationale.</p> <p>A noter qu'une partie de l'habitat rivulaire est ici littéralement envahi par la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) et autres espèces végétales envahissantes (<i>Artemisia verlotiorum</i>, <i>Buddleja davidii</i>), empêchant le développement d'une ripisylve arborée et à enjeu. A noter que le cours d'eau est ici particulièrement pollué par les rejets de l'usine à papier en face.</p> <p><b>Friches – I1.5</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée plutôt pauvre en espèces végétales et entretenue par l'homme.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Seule la portion de forêt rivulaire humide en limite ouest présente un enjeu et pourrait être susceptible d'accueillir des espèces végétales patrimoniales.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p><b>Enjeux écologiques forts sur la ripisylve en limite ouest du site</b>, qui constitue une zone humide comprenant quelques arbres matures ayant un intérêt pour la faune locale (gîte à chiroptère, oiseaux et insectes coprophages). Le secteur d'OAP est d'ailleurs inclut dans le PNA Chiroptères. Le reste du site est particulièrement anthropisé (pollutions fortes de l'usine à proximité) et ne présente pas d'enjeu écologique particulier.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée.</b> Cette zone d'OAP se situe entre deux réservoirs de biodiversité, formés à l'ouest par le boisement entourant le cours d'eau de la Déôme et au nord-est par le boisement débouchant sur le ruisseau de Chante Caille et sa ripisylve. Un corridor terrestre identifié au SRCE passe par le cours d'eau de la Déôme qui longe en partie sud le secteur d'OAP. Cette parcelle composée majoritairement de milieux ouverts se place dans la continuité d'espaces ouverts situés au nord du site.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées significatives sur la ripisylve</b> située à l'ouest du site. Sur le reste du site, l'urbanisation du secteur n'engendrera que des incidences faibles d'après les habitats présents.</p>
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Toute intervention doit être évitée sur la ripisylve</b> mature de frênes et peupliers située à l'ouest du site.</li> </ul> </li> </ul>

- Mesures de réduction :
  - > **MR01** : Adaptation du calendrier de travaux.
  - > **MR03** : Porter une **attention particulière à aux espèces exotiques envahissantes** et veiller à leur limitation.
  - > **MR06** : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Berge au sud du secteur d'OAP envahie de Renouée du Japon*



*Friche rase surpâturée*



*Ripisylve mature de frênes et peupliers noirs à l'ouest du secteur d'OAP*



Figure 16 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_8

# OAP Fontenouille

- Commune de Saint-Cyr

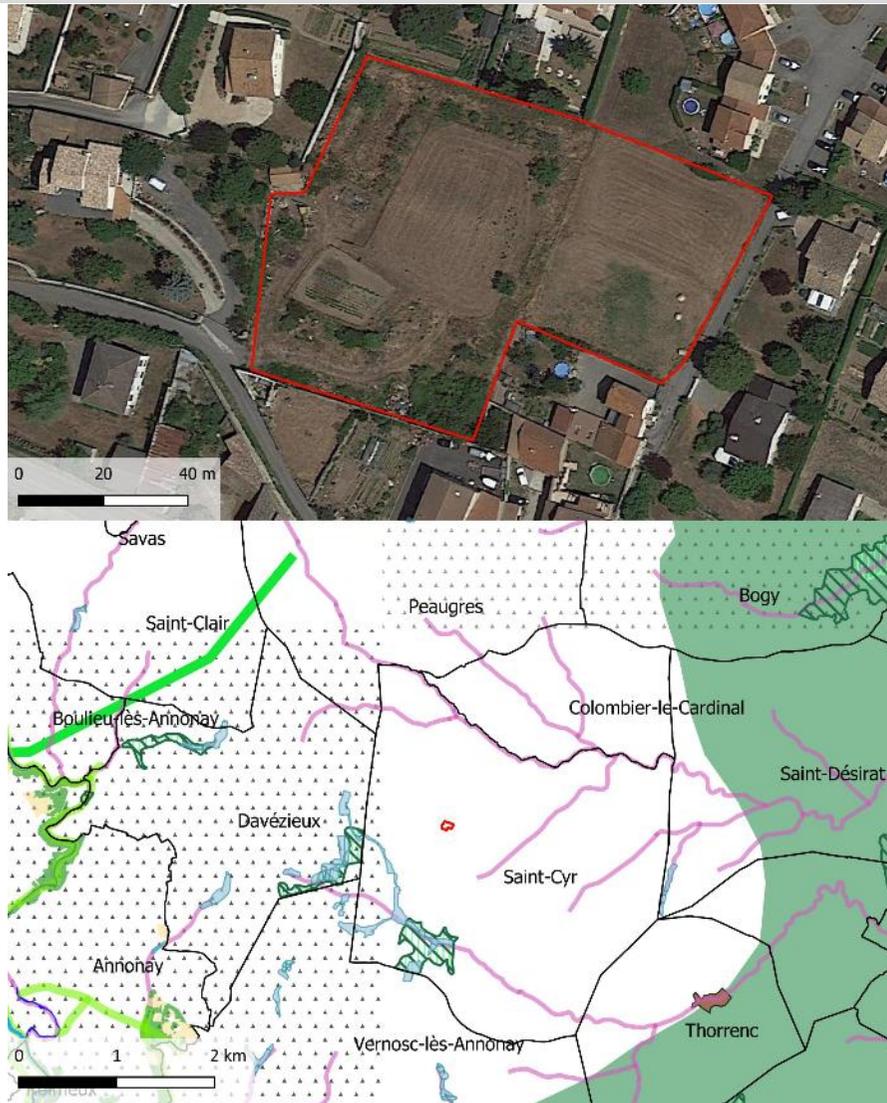


Figure 17 : Localisation de l'OAP AS\_9 et espaces naturels remarquables



## Trame Verte et Bleue du SRCE TVB communale d'Annonay

### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

### Trame Bleue

- Corridors aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)



Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google satellite  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPSG 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, octobre 2023

Le secteur d'OAP « **Saint-Cyr** » se localise au centre de la commune du même nom, au cœur de la tâche urbaine. Ce secteur d'OAP se compose essentiellement d'une friche récente et de jardins ornementaux et maraichers.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLUi sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore le ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>).</p> <p>Cette zone interstitielle au cœur du village est concernée par des jardins ornementaux et maraichers, avec présence de dindons, d'arbres fruitiers et de haie taillée et anthropisée peu favorable à la biodiversité.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique et ne présente pas d'intérêt pour la flore patrimoniale.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<b>Enjeux écologiques faible.</b> Cette OAP se compose de milieux ouverts anthropisés et peu diversifiés floristiquement, réduisant les potentialités d'installation d'une faune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique</b> : Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, la situation particulièrement enclavée de cette OAP située dans une zone interstitielle déconnectée des espaces agrinaires (cœur de village) limite sa fonctionnalité écologique.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Une friche sera impactée par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels présents.
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>&gt; <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>&gt; <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>&gt; <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> </ul>



*Friche herbacée récente, fortement entretenue par l'homme*



*Jardins ornementaux et maraichers avec présence de dindons*



*Haie anthropisée*



Figure 18 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AS\_9

## 4. Mesures de réduction

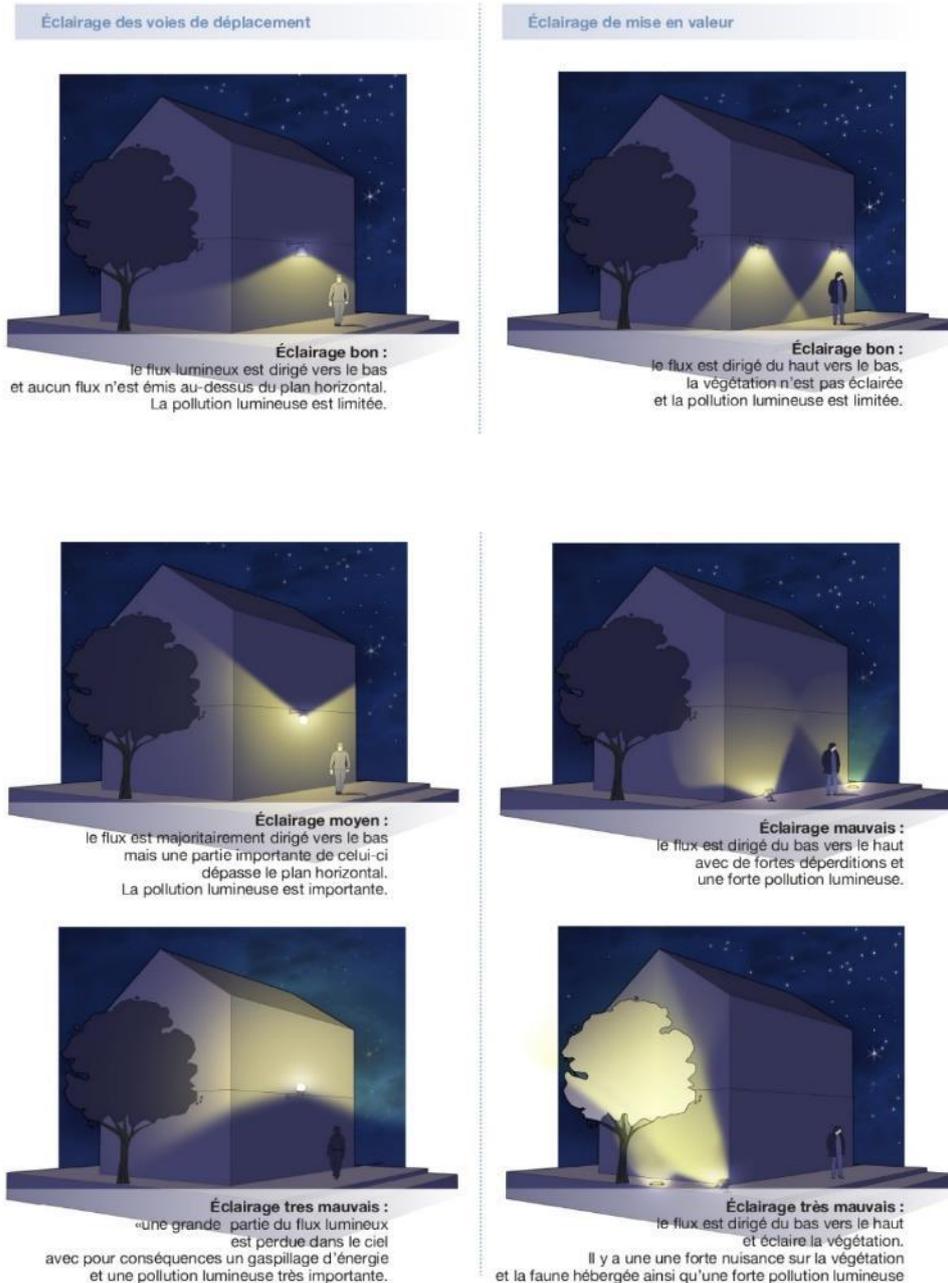
MR 01 ADAPTATION DU CALENDRIER DES TRAVAUX	
<b>OBJECTIF</b>	Afin de limiter les risques de destruction d'individus des différents compartiments biologiques, Naturæ préconise d'adapter le calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilité des différentes espèces (reproduction, hivernage etc.).
<b>GROUPE(S) BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	Avifaune, herpétofaune, mammalofaune et entomofaune
<b>IMPACT(S) CONCERNE(S)</b>	Destruction et dérangement d'individus d'espèces protégées (reptiles, insectes, oiseaux)
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Avifaune</b> La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites. Cette période de sensibilité forte s'étend du 1er mars au 15 août. Les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et terrassement devront donc être exclus de cette période.</p> <p><b>Herpétofaune</b> Pour les reptiles, les périodes de sensibilité accrue à la destruction sont celles de reproduction (accouplement, ponte, incubation des œufs) et de léthargie hivernale. Pour les amphibiens, la phase critique est celle de phase terrestre hivernale et celle de reproduction est également très sensible.</p> <p>Les travaux de débroussaillage, terrassement et remaniement des milieux naturels devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.</p> <p><b>Mammalofaune</b> Les périodes les plus sensibles pour les mammifères terrestres et les Chiroptères sont la période hivernale (hibernation chez les Chiroptères et quelques mammifères terrestres) et celle de reproduction (mise-bas et élevage des jeunes). L'abattage des arbres et les travaux sur le bâti devront être réalisés en dehors des périodes d'hibernation, de reproduction et d'élevage des jeunes.</p> <p>Les travaux de démolition, débroussaillage, remaniement des milieux naturels et terrassement devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.</p> <p><b>Entomofaune</b> La période la plus sensible pour la plupart des insectes est la période de reproduction, de ponte des œufs ainsi que lors de leur stade larvaire. Il n'existe toutefois aucune période sans impacts pour ces espèces.</p> <p>Les travaux de terrassement et remaniement des milieux naturels devraient avoir lieu entre mi-août et fin octobre.</p> <p><b>En conséquence, en cumulant les périodes de sensibilité de la plupart des compartiments biologiques, les travaux de démolition, débroussaillage, abattage, arasement des milieux naturels et terrassement devront avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.</b></p> <p>Si les travaux ont lieu en plusieurs phases durant plusieurs années, les travaux de démolition, débroussaillage, d'abattage d'arbres, d'arasement des milieux naturels et de terrassement</p>

	devront suivre ce calendrier pour chaque phase.																																																																																											
ILLUSTRATION	<p>Périodes de sensibilité des différents compartiments biologiques à la destruction</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Janv.</th> <th>Fév.</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juil.</th> <th>Août</th> <th>Sept.</th> <th>Oct.</th> <th>Nov.</th> <th>Déc.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reptiles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mammifères terrestres</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Insectes</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p> <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Sensibilité forte  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Sensibilité modérée  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: white; border: 1px solid black;"></span> Sensibilité faible </p> <p style="text-align: center;">     Période optimale de travaux d'arasement et terrassement  </p>		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Oiseaux													Reptiles													Amphibiens													Mammifères terrestres													Chiroptères													Insectes												
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.																																																																																
Oiseaux																																																																																												
Reptiles																																																																																												
Amphibiens																																																																																												
Mammifères terrestres																																																																																												
Chiroptères																																																																																												
Insectes																																																																																												

<b>MR 02</b> <b>LIMITATION DE LA POLLUTION LUMINEUSE</b>	
<b>OBJECTIF</b>	<p>Limiter la pollution lumineuse (éclairage artificiel) en ville par la réduction ou l'absence d'éclairage dans les espaces de nature et dans certains parcs urbains.</p>
<b>INTERETS BIODIVERSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduire la mortalité induite sur certaines espèces</li> <li>&gt; Réduire les désorientations liées aux rôles attractifs et/ou répulsifs des éclairages</li> <li>&gt; Respecter les cycles de vie des espèces (alternance jour/nuit)</li> </ul>
<b>INTERETS AUTRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préserver au maximum une période de nuit pour la santé et le bien-être (sommeil)</li> <li>&gt; Limiter voire supprimer l'inconfort lié aux éblouissements directs</li> <li>&gt; Réduire les dépenses énergétiques en optimisant les systèmes d'éclairage</li> </ul>
<b>GROUPE BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avifaune</li> <li>• Mammifères (dont les Chiroptères)</li> <li>• Insectes (espèces lucifuges – qui fuient la lumière)</li> </ul>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La mesure vise à la sensibilisation des usagers et des propriétaires du site sur la thématique de la pollution lumineuse et la trame noire (continuité des milieux non éclairés la nuit). Ceci dans le but de réduire au maximum les éclairages, sur une tranche horaire établie après concertation. Dans l'idéal celle-ci englobera la tranche <b>23h - 5h</b>. Ces nuisances devront donc être intégrées aux travaux d'aménagements afin de les réduire au maximum, permettant la préservation de la qualité de vie de la faune nocturne.</p> <p>Il est également nécessaire de mettre en place des éclairages à faible dégagement de chaleur et à faisceaux lumineux strictement dirigé vers le sol (angle de 140° maximum). Par ailleurs, les différentes gammes de couleurs présentent des incidences différentes sur la biodiversité. De façon générale, les lumières blanches se révèlent assez fortement impactantes. Les incidences s'avèrent plus faibles en revanche pour des couleurs plus « chaudes » comme le jaune ou l'orange. <b>Si des LEDS blanches sont préférées aux lampes à sodium haute pression (SHP), il est donc préconisé d'installer des LED à couleur « chaude », dont la température est inférieure à 3000°K.</b> Les lampes à sodium, à spectres étroits, sont également moins impactantes pour la biodiversité que les LED. Elles sont en revanche moins économes en énergie.</p>

Prévoir l'extinction des éclairages en-dehors des périodes d'activité humaine voire les coupler avec des détecteurs de mouvement réduira d'autant plus la perturbation des espèces nocturnes.

ILLUSTRATION



Source : LPO.

MR 03 LIMITATION DE LA PROLIFERATION DES ESPECES INVASIVES	
<b>OBJECTIF</b>	Les travaux devront faire l'objet de suivis afin de limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité en général</li> </ul>

CONCERNES	
	Afin de limiter le développement de plantes invasives, il est préconisé d'éviter tout apport de terres exogènes. La réutilisation de la terre issue du chantier est préconisée dans la mesure du possible pour les opérations de terrassement. Les terres à évacuer devront intégrer les filières adaptées.
DESCRIPTION	<p>Les plantations réalisées dans le cadre du traitement paysager se feront obligatoirement à partir d'essences méditerranéennes adaptées au climat et au sol (la liste des espèces devra être validée par l'expert écologue en charge du suivi de chantier).</p> <p>Rappelons que la plantation d'espèces exotiques envahissantes (liste en page suivante) est totalement proscrite.</p>

## Liste des espèces méditerranéennes proscrites dans le cadre de l'aménagement

source : [invmed.fr](http://invmed.fr)

LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANEE	
Nom scientifique	Nom français
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave d'Amérique
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux-verniss du Japon
<i>Akebia quinata</i> Decne., 1839	Akébie à cinq feuilles
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroise élevée
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambrosie à épis lisses
<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Indigo du Bush
<i>Araujia sericifera</i> Brot., 1818	Araujia
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1876	Armoise des Frères Verlot
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre,
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus, 1927	Ficoïde à feuilles en sabre
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoïde doux
<i>Cenchrus setaceus</i> (Forssk.) Morrone, 2010	Herbe fontaine
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Élodée dense
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de bohème
<i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguelen, 1993	Elide en forme d'asperge
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Érigéron de Karvinsky
<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub, 1971	Renouée grimpante
<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique
<i>Hakea sericea</i> Schrad. & J.C.Wendl., 1798	Hakea
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase

<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc., 1846	Houblon japonais
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya,
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Lagarosiphon
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil
<i>Nicotiana glauca</i> Graham, 1828	Tabac glauque
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie
<i>Opuntia rosea</i> DC.	Oponce rose
<i>Opuntia stricta</i> (Haw.) Haw., 1812	Oponce
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale à deux épis
<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753	Fruit de la passion
<i>Pennisetum villosum</i> R.Br. ex Fresen., 1837	Pennisetum hérissé
<i>Periploca graeca</i> L., 1753	Bourreau-des-arbres
<i>Phyla filiformis</i> (Schrud.) Meikle, 1985	Lippia
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia
<i>accharum spontaneum</i> L., 1771	Canne à sucre fourragère
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain
<i>Solanum elaeagnifolium</i> Cav., 1795	Morelle à feuilles de chalef
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé
<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb., 1829	Tamaris très ramifié
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca

<b>MR 04</b> <b>INTERVENTION D'UN CHIROPTEROLOGUE AVANT DESTRUCTION DES</b> <b>GITES POTENTIELS ARBORICOLES ET EN BATIS</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Eviter la destruction d'individus de Chiroptères protégées en gîtes arboricoles et bâtis, en faisant précéder la suppression des gîtes potentiels par l'intervention d'un chiroptérologue.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS</b>	<u>Chiroptères</u> : espace de gîte de plusieurs espèces à enjeu
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	- Destruction d'individus de Chiroptères - Destruction de gîtes arboricoles et d'espaces de chasse et transit des Chiroptères
<b>DESCRIPTION</b>	Un chiroptérologue devra inspecter finement les bâtis et les arbres matures à supprimer en amont du démarrage des travaux sur ces secteurs, afin de vérifier l'absence de Chiroptères. Dans le cas contraire ou en cas de doute, il devra préconiser des mesures propres à réduire le risque de destruction d'individus avec par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage des arbres favorables par démontage et dépôt et vérification des cavités à l'aide d'une caméra endoscopique.</li> <li>• Obstruction des gîtes, de nuit, après sortie des individus et/ou mise en place de systèmes anti-retour en cas de doute sur la présence d'individus non-visibles.</li> <li>• Accompagner les travaux de démolition lorsqu'un doute persiste afin de prendre en charge d'éventuels individus (capture et relâcher en début de soirée et/ou dans un lieu propice).</li> </ul>

	<p>En cas de découverte d'une colonie d'intérêt, il devra également préconiser des mesures pour la mise en défens du gîte ou à défaut pour son remplacement, notamment par l'intégration d'abris sur ou dans la structure des ouvrages d'art.</p> <p><b>Cette mesure sera mise en place de façon systématique pour les gîtes identifiés, afin de réduire le risque de destruction d'individus en gîte.</b></p>
--	--

<b>MR 06</b> <b>MISE EN PLACE DE CLOTURES PERMEABLES A LA PETITE FAUNE</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Permettre une libre circulation de la petite faune au sein des espaces urbanisés.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Petits mammifères (hérissons, rongeurs, reptiles et amphibiens).</li> </ul>
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	Rupture des continuités écologiques, fragmentation des habitats naturels.
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'artificialisation croissante des milieux agricoles et naturels crée de nombreux impacts sur la biodiversité. Ce phénomène conduit à la fragmentation des habitats, contraignant les différentes espèces à réduire leur domaine vital ainsi qu'à modifier leurs déplacements. Afin de réduire ce phénomène, il est possible de rendre les aménagements perméables à la petite faune grâce à la mise en place de clôtures dites « perméables », à l'inverse des clôtures dites « imperméables » représentées par les clôtures pleines au moins dans leur partie inférieure : murs, murets, palissades, ou clôtures à mailles fines.</p> <p><b>Installations de clôtures perméables à la faune :</b></p> <p>La meilleure solution reste de ne pas installer de clôtures lorsque cela n'est pas indispensable. Le cas échéant, les éléments de délimitation devront être adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En créant des ouvertures de 10 à 20 cm<sup>2</sup> tous les 15 m. Lorsque cela est possible, opter pour la plus grande ouverture possible afin de permettre à des animaux de plus grande taille de bénéficier également de ce passage. Si la longueur totale de la clôture est inférieure à 15 m, prévoir au moins 1 passage.</li> <li>- En installant des clôtures surélevées (10-20 cm de passage au bas de la clôture)</li> <li>- En favorisant la pose de clôtures végétales de type haies multistrates.</li> </ul>

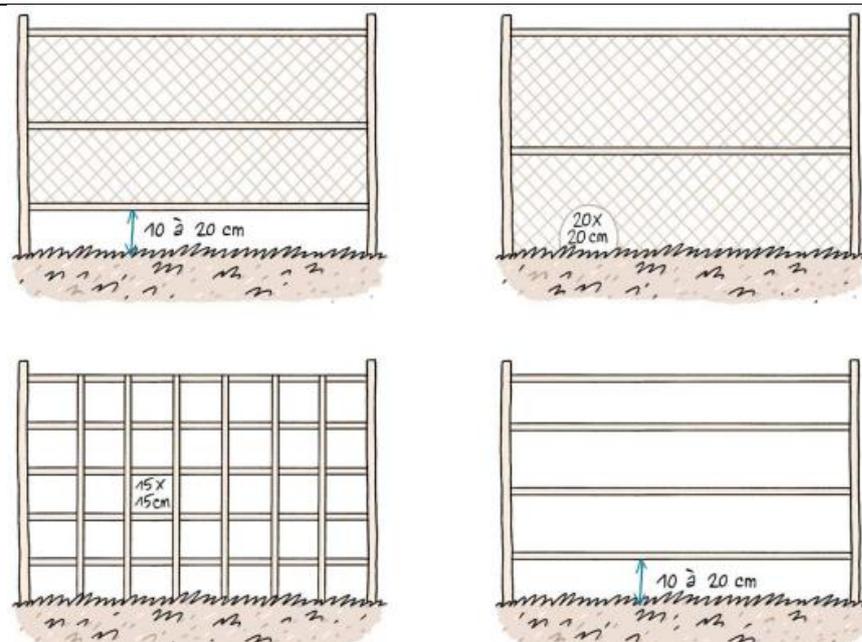


Figure 19 : Exemples de clôtures perméables facilitant la circulation de la petite faune – © Bruxelles Environnement



Figure 20 : Exemples d'aménagement à intégrer au sein de clôtures préexistantes.

MR 07 REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES POUR LA CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE	
<b>OBJECTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la présence ou l'absence de zones humides</li> </ul>
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction et/ou altération de zones humides</li> </ul>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'analyse pédologique des sols est préconisée lorsque le critère végétation n'a pas pu exclure la présence de zone humide sur un secteur donné (zones humides dites « pro parte »).</p> <p><b>Réalisation du relevé pédologique :</b> L'observation des traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol peut être réalisée toute l'année, même si l'hiver est déconseillé (sol gelé). Le printemps est la saison idéale pour</p>

constater sur le terrain la réalité des excès d'eau, souvent période de l'engorgement maximal. Il faut tout de même noter que les traits d'hydromorphie sont permanents, et peuvent donc être observés à toute saison.

L'expertise pédologique se base sur des sondages ponctuels, à partir desquels la délimitation des zones humides est faite par extrapolation. Tracer un contour précis de zone humide grâce à la pédologie peut nécessiter un nombre important de sondages pour se rapprocher de l'exhaustivité. La meilleure solution est de s'approcher au plus près de la limite de la zone humide, et de tracer un polygone reliant ces limites (amont/aval et bordures).



Figure 21 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides, MEDDE 2013).

La localisation précise et le nombre de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être si possible d'une profondeur de 1,2 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- **D'horizons histiques** (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres,
- **De traits réductiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol,
- **De traits rédoxiques** débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
- **De traits rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

<b>MR 08</b> <b>REALISER UN INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE EN PERIODE FAVORABLE</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Eviter la destruction d'individus de flore et faune patrimoniale
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITES CONCERNES</b>	<u>Flore, Faune</u>
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	- Destruction d'individus de flore patrimoniale
<b>DESCRIPTIO</b>	Afin d'avoir des données exhaustives en termes de biodiversité et d'avoir une bonne évaluation

**N**

des enjeux floristiques et faunistiques sur les secteurs de projets, il est nécessaire de réaliser des inventaires en période favorable d'observation et d'identification.

Pour la **flore**, cette période s'étend de la mi-avril à fin juin et correspond à la période de floraison de la majorité des espèces :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
		X	X	X	X	X	X	X			

- Période optimale
- Période peu favorable
- Période non favorable

Pour la **faune**, le calendrier des prospections ci-dessous répertorie les principales périodes propices aux inventaires selon les taxons :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Oiseaux												
Reptiles												
Amphibiens												
Mammifères Terrestres												
Chiroptères												
Insectes												
Poissons (Truites)												

- Prospection très favorable
- Prospection favorable
- Prospection non favorable